



---

*Direction de l'Eau et de l'Assainissement*

**RAPPORT ANNUEL  
SUR LE PRIX ET  
LA QUALITE DU SERVICE  
DE L'EAU POTABLE**



**2022**

# SOMMAIRE

## PRESENTATION GENERALE

### I – LES INDICATEURS TECHNIQUES

- A – La production
  - 1 - Communes historiques de Flers Agglo gérées en régie
  - 2 - Communes de l'ex SIAEP de Messei et La Ferté Macé DSP VEOLIA
  - 3 - Commune de St Pierre du Regard DSP SAUR
  
- B – La distribution
  - 1 – Les réservoirs
  - 2 – Le réseau d'adduction ou de distribution
  - 3 – Les abonnés
  
- C – Les volumes
  - 1 – Les volumes facturés aux abonnés
  - 2 – Les ventes et achats d'eau en gros
  
- D – Les indicateurs de performance du réseau
  - 1 – Le rendement du réseau
  - 2 – L'indice linéaire des volumes non comptés
  - 3 – L'indice linéaire de perte de réseau
  
- E – La Gestion des abonnés
  - 1 – La facturation
  - 2 – Les courriers

### II – LES INDICATEURS FINANCIERS

- A – Le prix de l'eau
  - 1 – Sur le territoire historique de la régie de Flers Agglo
  - 2 – Sur les nouvelles communes gérées en Délégation de Service Public ou en régie
  
- B – Le compte analytique d'exploitation de la régie
  - 1 – Les recettes d'exploitation
  - 2 – Les dépenses d'exploitation
  - 3 – La dette communautaire de l'ensemble du territoire de Flers Agglo
  - 4 – Investissements
  
- C – Les autres données économiques

### ANNEXES

- 1 - Les rubriques de la facture
- 2 - Les factures types à 120 m<sup>3</sup>
- 3 - Les indicateurs de performance
- 4 - Les bilans qualité de l'Eau 2021 de l'ARS
- 5 – Note d'information de l'Agence de l'Eau
- 6 - Bilan des demandes et réclamations



---

*Direction de l'Eau et de l'Assainissement*

**RAPPORT ANNUEL  
SUR LE PRIX ET  
LA QUALITE DU SERVICE  
DE L'EAU POTABLE**



**2022**

# LISTE DES COMMUNES

de Flers Agglo

## Service de distribution d'Eau Potable

Communes	Abonnés			
	2019	2020	2021	2022
AUBUSSON	183	184	184	188
BERJOU	210	212	213	218
CALIGNY	398	407	411	410
CERISY BELLE ETOILE	329	326	330	339
FLERS	7 198	7 232	7 280	7 322
LA BAZOQUE	109	111	111	111
LA CHAPELLE AU MOINE	271	277	273	277
LA CHAPELLE BICHE	231	229	229	238
LA LANDE PATRY	886	889	896	912
LA SELLE LA FORGE	629	636	639	651
LANDIGOU	206	205	204	203
LANDISACQ	344	350	357	355
MONTILLY S/ NOIREAU	366	369	368	368
ST CLAIR DE HALOUZE	434	438	445	448
ST GEORGES DES G.	1 702	1 715	1 718	1 737
ST PAUL	306	303	305	304
<b><i>Sous-Total Flers Agglo régie</i></b>	<b>13 592</b>	<b>13 883</b>	<b>13 963</b>	<b>14 081</b>
BANVOU	264	267	265	265
BELLOU EN HOULME	534	541	543	546
DOMPIERRE	224	226	219	219
ECHALOU	180	182	180	179
LA COULONCHE	257	256	259	262
LA FERRIERE AUX ETANGS	839	847	850	843
LE CHATELLIER	188	191	188	190
LE GRAIS	24	25	26	26
LES MONTS D'ANDAINE	834	836	833	832
MESSEI	949	952	962	953
ST ANDRE DE MESSEI	231	234	232	234
SAIRE LA VERRERIE	155	156	152	155
<b><i>Sous-Total ex-SIAEP Messei</i></b>	<b>4 679</b>	<b>4 713</b>	<b>4 709</b>	<b>4 704</b>
LA FERTE MACE	2 887	2 895	2 900	3 024
ST PIERRE DU REGARD	667	667	673	682
<b>TOTAL</b>	<b>22 035</b>	<b>22 158</b>	<b>22 245</b>	<b>22 491</b>

Les communes suivantes sont dans le périmètre de syndicats d'adduction d'eau potable auxquels Flers Agglo adhère par représentation substitution ; en conséquence, il est de la compétence de ces syndicats d'adopter un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service propre à leur territoire :

\* Cahan : Syndicat Mixte des Eaux du Sud Calvados

\* Athis Val de Rouvre, Briouze, Durcet, La Lande Saint Siméon, Le Menil de Briouze, Lonlay le Tesson, Menil Hubert sur Orne, Pointel, Saint Philbert sur Orne, Sainte Honorine la Chardonne, Saint Opportune : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Houleme,

\* Antoigny : Syndicat Intercommunal des Eaux d'Andaine.

## I) LES INDICATEURS TECHNIQUES

La régie de l'eau utilise des ressources d'eaux superficielles et souterraines qui sont :

- la rivière Varenne, au lieu-dit Le Moulin d'Auvilliers, sur la Commune de St Bômer les Forges
- la rivière Egrenne, au lieu-dit La Mangéantière, sur la commune de La Haute Chapelle
- la rivière Noireau, au lieu-dit La Rouillerie, sur la commune de Montilly sur Noireau
- le barrage de la Visance, au lieu-dit La Saillardière, sur la commune de Landisacq
- les forages du Breuil à Bellou en Houlme, de La Forge à La Selle La Forge et de la Rouillerie à Caligny
- la source des Fonteneaux (St Paul),
- Le puits des Cours à Berjou

Pour l'alimentation de la commune de Landigou, Flers Agglo s'appuie sur une convention d'achat/vente d'eau en gros avec le SIAEP du Houlme.

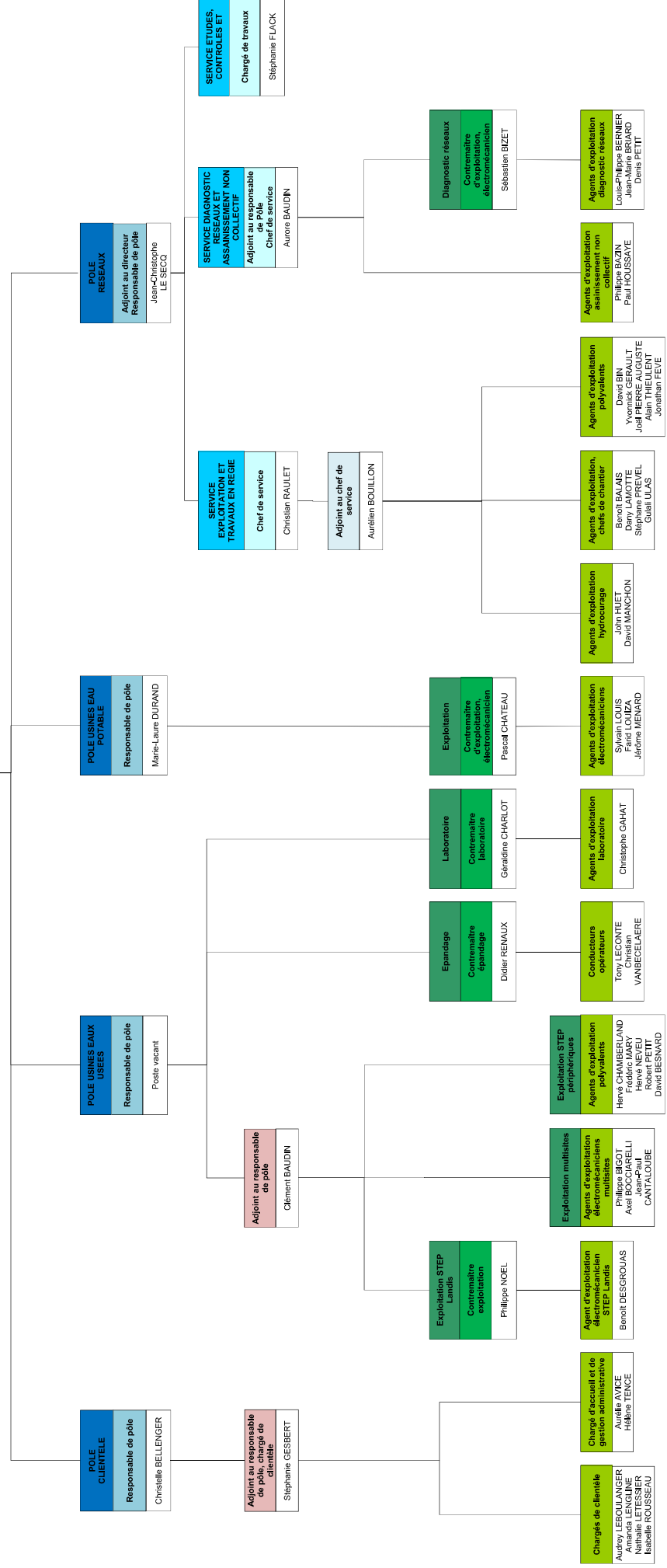
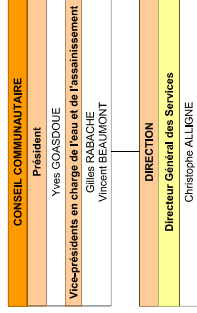
Il existe également 3 postes de reprise des eaux brutes par pompage :

- le Buisson Corblin (Flers)
- le Castel (St Georges des Groseillers)
- la Rouillerie (Montilly sur Noireau).

Les eaux brutes sont traitées sur des filières physico-chimiques complètes (voir schémas pages suivantes). Les usines de production d'eau potable sont au nombre de 4 :

- la station de Flers Visance (sise rue d'Athis à Flers) mise en service en septembre 2001
- la station d'Auvilliers (sise au Moulin d'Auvilliers à St Bômer les Forges) mise en service en février 2004
- la station de Berjou, mise en service à la fin des années 1950, qui alimente uniquement la commune de Berjou.

Le service est assuré par les personnels conformément à l'organigramme qui suit :



## A – LA PRODUCTION

### 1- Communes historiques de Flers Agglo (avant le 01/01/2017) et Berjou exploitées en régie

#### Indice d'avancement de la mise en place des périmètres de protection

Origine	Cours d'eau	Commune	Nom	Débit m <sup>3</sup> /h	Indice 2022
Surface	Egrenne	La Haute Chapelle	La Mangéantière	120	80 %
Surface	Varenne	St Bomer les Forges	Moulin d'Auvilliers	280	80 %
Surface	Noireau	Montilly s/Noireau	La Rouillerie	60	40 %
Surface	Visance	Landisacq	La Saillardière	180	80 %
Souterraine		Caligny	La Rouillerie	60	40 %
Souterraine		Briouze	Le Breuil	80	80 %
Souterraine		La Selle la Forge	La Forge	40	80 %
Souterraine		Berjou	Les Cours	8	40 %
Souterraine		St Paul	Les Fonteneaux	7	0%

**P 108.3 :** L'indice moyen d'avancement de la protection de la ressource est de **77,0%** (en estimant à 40 % l'indice d'avancement de la protection des ressources importées).

Pour chacun des points de prélèvements, nous disposons des informations suivantes :

Station alimentée	Point de prélèvement (f : forage, p : prise d'eau)	Volumes prélevés en 2022 (en m <sup>3</sup> )	Suivi de la nappe et de la pluviométrie
Saint Paul	Les Fonteneaux (f)	9 900	-
Berjou	Les Cours (f)	20 593	Oui
Auvilliers - Varenne	La Mangéantière (p)	0	-
	Le Moulin d'Auvilliers (p)	1 730 418	Oui
Flers-Visance	Le Barrage de la Visance (p)	375 468	Oui
	La Rouillerie (p)	0	-
	La Rouillerie (f)	3	Oui
	Le Breuil (f)	62 060	Oui
	La Forge (f)	28 852	Oui

5,45 % de la ressource en eau de Flers Agglo, prélevée en 2022, est d'origine souterraine.

#### Volumes annuels prélevés & produits (m<sup>3</sup>)

Station de production	Volumes prélevés		Volumes produits					Volume /jour
	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	
AUVILLIERS - Varenne	1 733 326	1 730 418	1 400 680	1 434 020	1 449 880	1 464 020	<b>1 497 950</b>	<b>4 104</b>
FLERS –Visance	474 618	466 383	376 270	375 440	419 170	461 261	<b>447 520</b>	<b>1 226</b>
BERJOU	20 642	20 593	20 216	19 936	22 774	20 642	<b>20 593</b>	<b>56</b>
SAINT PAUL	14 510	9 900	15 123	12 287	19 015	14 510	<b>9 900</b>	<b>27</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 243 096</b>	<b>2 227 294</b>	<b>1 812 289</b>	<b>1 841 683</b>	<b>1 910 839</b>	<b>1 960 433</b>	<b>1 975 963</b>	<b>5 414</b>

## Points de production

Nom du site	1 - Flers-Visance	2 - Auvilliers-Varenne	3 – Berjou	4 – St Paul
<b>Commune</b>	Flers	St Bomer les Forges	Berjou	St Paul
<b>Nature de la ressource</b>	Riviere Le Noireau, Barrage Visance, Forages de Briouze, La Selle La Forge et Caligny	Rivières de L'Egrenne et de La Varenne	Puits + Forage : Source des Cours	Eau souterraine : Source des Fonteneaux
<b>Nature du traitement</b>	Pré ozonation Décantation Reminéralisation Filtration Post ozonation Filtration charbon actif Désinfection (chlore)	Pré ozonation Décantation Reminéralisation Filtration Injection de charbon actif Ultrafiltration Désinfection (chlore)	Reminéralisation sur filtre calcaire Désinfection (chlore)	Filtration sur filtre calcaire Désinfection
<b>Capacité usine</b>	180 m <sup>3</sup> / heure	380 m <sup>3</sup> / heure	8 à 10 m <sup>3</sup> / heure	7 m <sup>3</sup> / heure
<b>Communes desservies</b>	Flers : étage bas (occasionnellement étage haut et moyen : Aubusson, St Georges des G, Montilly s/N, Caligny, Cerisy B.E. et La Bazoque)	Flers : étages moyen + haut, Toutes les autres communes de Flers Agglo (sauf Landigou). Vente à St Pierre du Regard, CDC Domfront Tinchebray Interco et SIAEP de Messei	Berjou	Saint Paul

La régie de l'eau alimente en gestion directe toutes les communes historiques de Flers Agglo + Berjou. L'eau potable est vendue en gros pour l'alimentation de l'ex-Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de **Messei**, du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du **Houlme**, de la **CDC de Domfront Tinchebray Interco** et de la commune de **St Pierre du Regard**.

## Conformités des prélèvements aux limites de qualité en sortie de stations et sur le réseau

De l'eau produite en régie par Flers Agglo :

	2021	2022
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>		
Taux de conformité microbiologique	100%	100%
Nombre de prélèvements conformes	78	77
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Nombre total de prélèvements	78	77
<b>PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES</b>		
Taux de conformité physico-chimiques	79,0%	95,5%
Nombre de prélèvements conformes	132	105
Nombre de prélèvements non conformes	35	5
Nombre total de prélèvements	167	110

De l'eau produite par le SIAEP du Houlme et distribuée à Landigou :

	2021	2022
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>		
Taux de conformité microbiologique	100%	100%
Nombre de prélèvements conformes	3	4
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Nombre total de prélèvements	3	4
<b>PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES</b>		
Taux de conformité physico-chimiques	100%	100%
Nombre de prélèvements conformes	29	24
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Nombre total de prélèvements	29	24



**P 101.1** : Sur les 81 analyses réalisées sur les paramètres microbiologiques aucune est non conforme. Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la bactériologie est de : **100,0%**

**P 102.1** : Sur les 134 analyses réalisées sur les paramètres physico-chimiques 5 sont non conformes. Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques est de : **96,3%**

Afin de remédier aux dépassements sur le paramètre Chlorure de Vinyle Monomère (CVM), des purges automatiques ont été installées.

L'instruction DGS/EA4/2020/177 en date du 18 décembre 2020 est venue préciser les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et de métabolites de pesticides (molécules issues de la dégradation des pesticides) dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH).

Les Agences Régionales de Santé (ARS) ont renforcé progressivement le contrôle sanitaire des EDCH en y intégrant des nouveaux métabolites de pesticides qui sont détectés parfois au-delà des normes réglementaires.

**2 - Communes de l'ex SIAEP de Messei (Banvou, Bellou en Houlme, Dompierre, Echalou, La Coulonche, La Ferrière aux Etangs, Le Chatellier, Le Grais, Messei, Les Monts d'Andaine, St André de Messei, Saires La Verrerie) et La Ferté Macé exploitées par une Délégation de Service Public à VEOLIA Eau**

**Indice d'avancement de la mise en place des périmètres de protection**

Origine	Cours d'eau	Commune	Nom	Débit m <sup>3</sup> /h	Indice 2022
Souterraine		Le Grais	La Lande Forêt	35	80%
Souterraine		Bellou en Houlme	La Source Philippe	16	20%
Souterraine		La Ferté Macé	Captages Douet de l'Aulne	12	40 %
Souterraine		La Ferté Macé	Captages La Lande aux Mineurs	5	40 %

**P 108.3** : L'indice moyen d'avancement de la protection de la ressource est de **64,3%** (en estimant à 70% l'indice d'avancement de la protection de la ressource des volumes importés)

Pour chacun des points de prélèvements, nous disposons des informations suivantes :

Station alimentée	Point de prélèvement (f : forage, p : prise d'eau)	Volumes prélevés en 2022 (en m <sup>3</sup> )	Suivi de la nappe et de la pluviométrie
Le Grais	La Lande Forêt(f)	254 200	Oui
Le Carrefour Joyeux	La Source Philippe (f)	26 578	-
Usine Chemin de Bât	Douet de l'Aulne (f)	199 201	-
	La Lande aux Mineurs (f)		-

100 % de la ressource en eau de l'ex SIAEP de Messei est d'origine souterraine.

**Volumes annuels prélevés & produits (m<sup>3</sup>)**

Station de production	Volumes prélevés		Volumes produits				Volume /jour
	2021	2022	2019	2020	2021	2022	
Le Grais - La Lande Forêt	254 080	<b>254 200</b>	249 822	-	253 013	-	<b>1 298,9</b>
Bellou-Le Carrefour Joyeux	33 984	<b>26 578</b>	32 773	-	33 841	-	
La Ferté Macé-Chem de Bât	231 706	<b>199 201</b>	212 205	-	230 733	-	
<b>TOTAL</b>	<b>519 770</b>	<b>479 979</b>	<b>494 800</b>	<b>510 048</b>	<b>513 602</b>	<b>474 084</b>	

## Points de production

Nom du site	1 – La Lande Forêt	2 – Le Carrefour Joyeux	3 – Chemin de Bât
Commune	Le Grais	Bellou en Houlme	La Ferté Macé
Nature de la ressource	Forages 1 et 2	Source Philippe	Captages : Douet de l'Aulne et La Lande aux Mineurs
Nature du traitement	Reminéralisation sur filtre calcaire Désinfection (chlore)	Reminéralisation sur filtre calcaire Désinfection (chlore)	Reminéralisation sur filtre calcaire Désinfection (chlore)
Capacité usine	35 m <sup>3</sup> / heure	16 m <sup>3</sup> / heure	60 m <sup>3</sup> /h
Communes desservies	Banvou, Bellou en Houlme, Dompierre, Echalou, La Coulonche, La Ferrière aux Etangs, Le Chatellier, Le Grais, Messei, Les Monts d'Andaine, St André de Messei, Saires La Verrerie	Bellou en Houlme	La Ferté Macé

## Conformités des prélèvements aux limites de qualité en sortie de station et sur le réseau

De l'eau produite en DSP par VEOLIA Eau :

	2021	2022
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>		
Taux de conformité microbiologique	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Nombre de prélèvements conformes	59	64
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Nombre total de prélèvements	59	64
<b>PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES</b>		
Taux de conformité physico-chimiques	<b>90,7%</b>	<b>88,3%</b>
Nombre de prélèvements conformes	68	68
Nombre de prélèvements non conformes	7	9
Nombre total de prélèvements	75	77

**P 101.1** : Sur les 64 analyses réalisées sur les paramètres microbiologiques aucune est non conforme. Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la bactériologie est de : **100,0%**

**P 102.1** : Sur les 76 analyses réalisées sur les paramètres physico-chimiques 9 sont non conformes. Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques est de : **88,3%**.

## 3 – Commune de St Pierre du Regard exploitée par une Délégation de Service Public à la SAUR

### Indice d'avancement de la mise en place des périmètres de protection

Origine	Cours d'eau	Commune	Nom	Débit m <sup>3</sup> /h	Indice 2022
Souterraine		St Pierre du Regard	L'Etre f1	50	80%
Souterraine		St Pierre du Regard	L'Etre f2	50	80%

**P 108.3** : L'indice moyen d'avancement de la protection de la ressource est de **79,6%** (en comptant à 77,0 % l'indice d'avancement de la protection des ressources importées sur l'UDI de Caligny).

Pour chacun des points de prélèvements, nous disposons des informations suivantes :

Station alimentée	Point de prélèvement (f : forage, p : prise d'eau)	Volumes prélevés en <b>2022</b> (en m <sup>3</sup> )	Suivi de la nappe et de la pluviométrie
St Pierre du Regard	L'Etre f1	40 472	oui
	L'Etre f2		oui

100% de la ressource en eau de St Pierre du Regard est d'origine souterraine.

### Volumes annuels prélevés & produits (m<sup>3</sup>)

Station de production	Volumes prélevés		Volumes produits					Volume /jour
	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	
St Pierre du Regard- l'Etre	48 390	40 472	43 120	45 590	39 359	45 495	<b>42 048</b>	<b>115,2</b>

### Points de production

Nom du site	1 – L'Etre
<b>Commune</b>	St Pierre du Regard
<b>Nature de la ressource</b>	Forage f1 et f2 L'Etre
<b>Nature du traitement</b>	Reminéralisation sur filtre calcaire Désinfection (chlore)
<b>Capacité usine</b>	50 m <sup>3</sup> /heure
<b>Communes desservies</b>	St Pierre du Regard

### Conformités des prélèvements aux limites de qualité en sortie de station et sur le réseau

De l'eau produite en DSP par la SAUR :

	2021	2022
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>		
Taux de conformité microbiologique	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Nombre de prélèvements conformes	10	10
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Nombre total de prélèvements	10	10
<b>PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES</b>		
Taux de conformité physico-chimiques	<b>62,5%</b>	<b>72,4%</b>
Nombre de prélèvements conformes	20	21
Nombre de prélèvements non conformes	12	8
Nombre total de prélèvements	32	29

**P 101.1** : Sur les 10 analyses réalisées sur les paramètres microbiologiques aucune est non conforme. Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la bactériologie est de : **100,0%**

**P102.1** : Sur les 29 analyses réalisées sur les paramètres physico-chimiques 8 sont non conformes. Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques est de : **72,4%**

## **B – LA DISTRIBUTION**

### **1 – Les Réservoirs**

1 - Communes historiques de Flers Agglo avant le 01/01/2017 et Berjou

<b>Dénomination du réservoir</b>	<b>Etage de distribution</b>	<b>Type</b>	<b>Capacité en m<sup>3</sup></b>	<b>Durée de séjour en heures</b>
L'Epine Verte	haut	Sur Tour	4000	24
Les Landes	moyen	Sur Tour	1500	6
St Clair de H	St Clair de H	Semi-enterré	150	48
La Chapelle B	La Chapelle B	Sur Tour	200	48
Rue d'Athis	bas	Semi-enterré	1250	8
Les Pierrettes	moyen	Semi-enterré	500	6
Le Haut Faix	haut	Sur Tour	1500	24
Le Hoguet	Caligny	Sur Tour	400	24
La Jouvinière	Montilly	Semi-enterré	150	24
Les Monts	La Lande Patry	Sur Tour	400	24
Le Buisson	Landisacq	Sur Tour	500	24
Les Bruyères	Landigou	Sur Tour	200	48
Berjou	Berjou	Semi-enterré	150	60
Saint Paul	Saint Paul	Semi-enterré	150	48

2 – Communes de l'ex SIAEP de Messei (Banvou, Bellou en Houlme, Dompierre, Echalou, La Coulonche, La Ferrière aux Etangs, Le Chatellier, Le Grais, Messei, Les Monts d'Andaine, St André de Messei, Saires La Verrerie) et La Ferté Macé

<b>Dénomination du réservoir</b>	<b>Etage de distribution</b>	<b>Type</b>	<b>Capacité en m<sup>3</sup></b>	<b>Durée de séjour en heures</b>
Mont d'Hère		Semi-enterré	500	-
Banvou	Banvou	Semi-enterré	150	-
Bellou en Houlme	Bellou	Sur Tour	200	-
Messei	Messei	Sur Tour	500	-
La Ferrière aux Etangs	La Ferrière	Semi-enterré	150	-
Charlemagne		Semi-enterré	1000	-
Les Clairets	Dompierre	Semi-enterré	800	-
Chemin de Bât	La Ferté	Semi-enterré	2 x 300	24
Les Bruyères	Macé	Semi-enterré	2 x 1500	-

3 – Commune de St Pierre du Regard

<b>Dénomination du réservoir</b>	<b>Etage de distribution</b>	<b>Type</b>	<b>Capacité en m<sup>3</sup></b>	<b>Durée de séjour en heures</b>
Le Parc	St Pierre du Regard	Sur Tour	150	48

## 2 - Le réseau d'adduction ou de distribution

Exploitation en régie	Nb de branchements		
	2020	2021	2022
AUBUSSON	199	199	197
BERJOU	226	226	228
CALIGNY	506	508	482
CERISY BELLE ETOILE	362	367	363
FLERS	7 792	7 795	8 290
LA BAZOQUE	133	134	126
LA CHAPELLE AU M	312	313	302
LA CHAPELLE BICHE	275	278	263
LA LANDE PATRY	985	991	975
LA SELLE LA FORGE	704	707	695
LANDIGOU	233	233	230
LANDISACQ	460	464	435
MONTILLY SUR N.	426	427	419
ST CLAIR DE H	497	498	489
ST GEORGES DES G.	1 911	1 922	1 880
ST PAUL	337	337	336
<i>Sous-Total Flers Agglo régie</i>	<i>15 558</i>	<i>15 599</i>	<i>15 710</i>
<i>DSP Véolia</i>	<i>6 894</i>	<i>6 934</i>	<i>6 959</i>
<i>DSP SAUR</i>	<i>674</i>	<i>674</i>	<i>682</i>
<b>TOTAL</b>	<b>23 126</b>	<b>23 167</b>	<b>23 351</b>

Longueur réseau principal en Km	Régie	DSP Véolia	DSP SAUR
<b>885,05</b>	449,43	412,00	23,62

En outre le linéaire de réseau d'eau brute est de 49,63 km.

### ***P 107.2 Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable au cours des 5 dernières années :***

<i>Flers Agglo régie</i>	<i>0,67%</i>
<i>DSP VEOLIA</i>	<i>0,00%</i>
<i>DSP SAUR</i>	<i>0,24%</i>

### ***P 103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de :***

<i>Flers Agglo régie</i>	<i>80/120</i>
<i>DSP VEOLIA</i>	<i>85/120</i>
<i>DSP SAUR</i>	<i>105/120</i>

### 3 - Les Abonnés

Communes	Nbre hab (INSEE 2022)	Abonnés		
		2020	2021	2022
AUBUSSON	422	184	184	188
BERJOU	461	212	213	218
CALIGNY	848	407	411	410
CERISY BELLE ETOILE	761	326	330	339
FLERS	14 928	7232	7280	7 322
LA BAZOQUE	278	111	111	111
LA CHAPELLE AU M	607	277	273	277
LA CHAPELLE BICHE	540	229	229	238
LA LANDE PATRY	1833	889	896	912
LA SELLE LA FORGE	182	636	639	651
LANDIGOU	456	205	204	203
LANDISACQ	784	350	357	355
MONTILLY SUR N.	742	369	368	368
ST CLAIR DE H.	867	438	445	448
ST GEORGES DES G.	3 276	1715	1718	1 737
ST PAUL	709	303	305	304
<i>Sous-Total Flers Agglo régie</i>	<b>27 694</b>	<b>13 883</b>	<b>13 963</b>	<b>14 081</b>
BANVOU	626	267	265	265
BELLOU EN HOULME	1083	541	543	546
DOMPIERRE	399	226	219	219
ECHALOU	383	182	180	179
LA COULONCHE	508	256	259	262
LA FERRIERE AUX ETANGS	1573	847	850	843
LA FERTE MACE	5489	2895	2900	3 024
LE CHATELLIER	413	191	188	190
LE GRAIS	198	25	26	26
LES MONTS D ANDAINE	1769	836	833	832
MESSEI	1900	952	962	953
ST ANDRE DE MESSEI	547	234	232	234
SAIRES LA VERRERIE	311	156	152	155
<i>Sous-Total DSP VEOLIA</i>	<b>15 199</b>	<b>7608</b>	<b>7609</b>	<b>7 728</b>
<i>DSP SAUR</i>	<b>1 413</b>	<b>667</b>	<b>673</b>	<b>682</b>
<b>TOTAL</b>	<b>50 256</b>	<b>22 158</b>	<b>22 245</b>	<b>22 491</b>

**P 101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis :**

Flers Agglo régie	28 725
DSP VEOLIA	15 147
DSP SAUR	1 705

**Indicateurs liés à la gestion des abonnés :**

**P 151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés :**

Flers Agglo régie	2 jours
DSP VEOLIA	1 jour
DSP SAUR	2 jours

**P 152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés :**

Flers Agglo régie	100%
DSP VEOLIA	100%
DSP SAUR	98%

**P 155.1 : Taux de réclamation pour 1000 abonnés :**

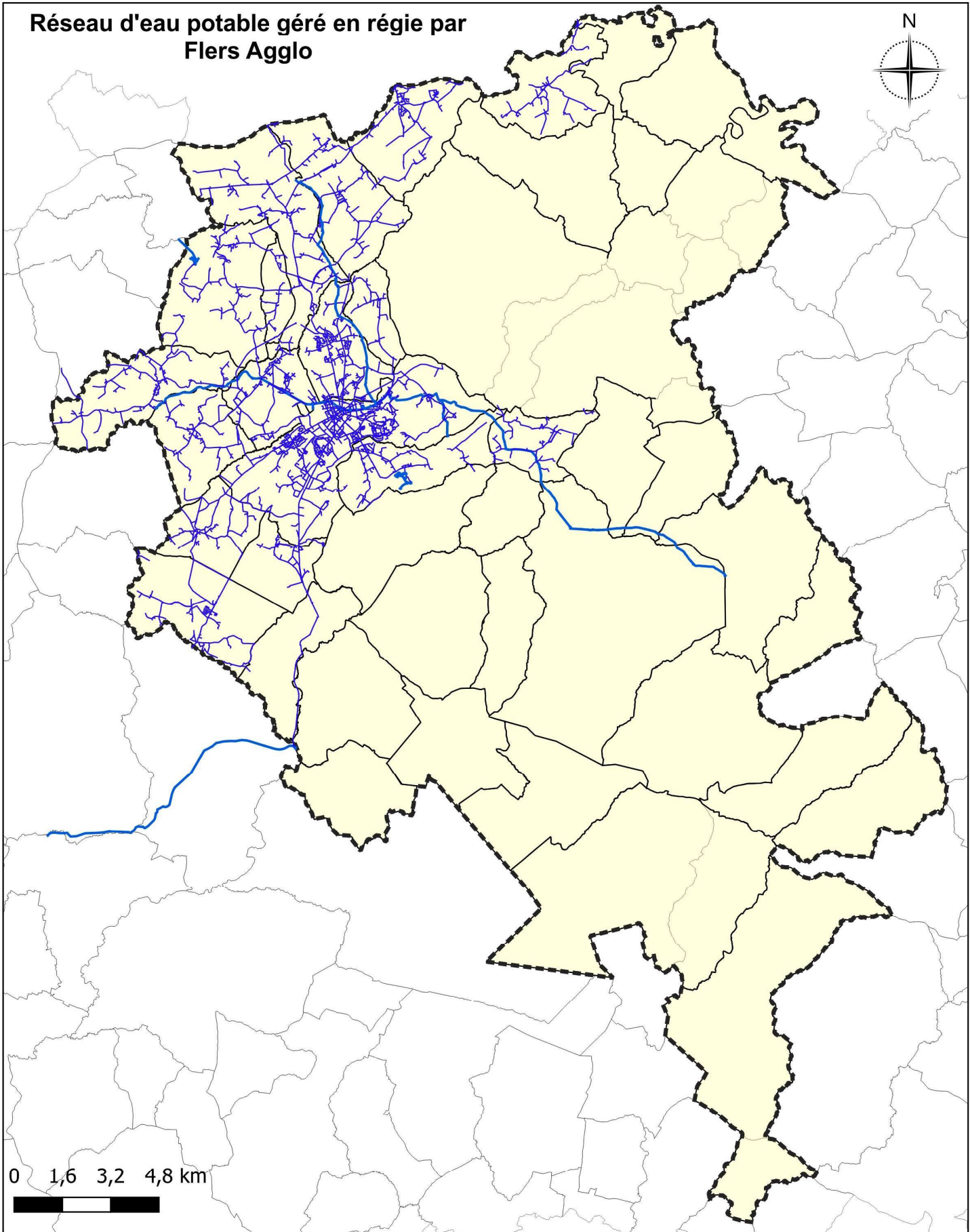
Flers Agglo régie *	9,02
DSP VEOLIA	0,26
DSP SAUR	2,93

\* Pour la régie de Flers Agglo, il s'agit de l'ensemble des réclamations (verbales et écrites)

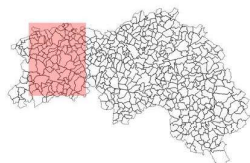
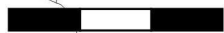
**P 151.1 : Taux d'occurrence des interruptions non programmées de service (pour 1000 ab) :**

Territoire	Nb d'interruptions	Nb d'abonnés	Taux d'occurrence
Flers Agglo régie	0	14 081	0,00
DSP VEOLIA	13	7 631	1,70
DSP SAUR	2	682	2,93






# Réseau d'eau potable géré en régie par Flers Agglo



0 1,6 3,2 4,8 km



## Légende

-  eau potable
-  eau brute
-  Commune
-  Commune déléguée
-  Flers Agglo

9-1-2023

sources:  
-origine cadastre © Droits  
de l'État réservés  
-BD parcellaire IGN

Édition : Service SIG

**flers** Agglo  
**Service  
des Eaux**



## C - LES VOLUMES

### 1 - Les volumes facturés aux abonnés

Vente directe aux abonnés (en m <sup>3</sup> )	2021	2022
AUBUSSON	13 719	12 390
BERJOU	16 776	15 976
CALIGNY	51 507	54 859
CERISY BELLE E	31 282	35 057
FLERS	892 835	870 096
LA BAZOQUE	8 407	7 608
LA CHAPELLE AU MOINE	20 031	19 256
LA CHAPELLE BICHE	14 899	13 189
LA LANDE PATRY	64 665	58 621
LA SELLE LA FORGE	45 812	43 475
LANDIGOU	13 685	12 990
LANDISACQ	23 180	22 094
MONTILLY S/NOIREAU	26 514	24 793
ST CLAIR DE HALOUZE	26 432	24 881
ST GEORGES DES G.	124 649	117 478
ST PAUL	19 327	19 013
<b><i>Sous-Total FA historique *</i></b>	<b><i>1 393 720</i></b>	<b><i>1 351 776</i></b>
BANVOU	28 360	24 476
BELLOU EN HOULME	49 172	43 432
DOMPIERRE	20 952	20 323
ECHALOU	13 538	12 646
LA COULONCHE	18 005	17 202
LA FERRIERE AUX ETANGS	61 333	62 311
LA FERTE MACE	216 653	234 112
LE CHATELLIER	23 002	20 016
LE GRAIS	1 186	1 372
LES MONTS D ANDAINE	66 807	59 138
MESSEI	96 037	100 801
ST ANDRE DE MESSEI	20 059	15 664
SAIRES LA VERRERIE	26 137	12 531
<b><i>Sous-Total DSP VEOLIA</i></b>	<b><i>641 241</i></b>	<b><i>624 024</i></b>
<b><i>Sous-Total DSP SAUR</i></b>	<b><i>46 550</i></b>	<b><i>47 934</i></b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 081 511</b>	<b>2 023 734</b>

\* En 2022, 9403 m3 ont été dégrévés pour fuite aux abonnés.

### 2 - Les ventes et achats d'eau en gros

a – Communes historiques de Flers Agglo (avant le 1/01/2017)

Vente en gros :	2019	2020	2021	2022
Ex - SIAEP de Messei	241 292	245 087	240 041	255 300
CDC de Domfront Tinchebray Interco	11 104	7 301	8 994	6 756
St Pierre du Regard	7 137	7 173	7 265	7 778
SIAEP du Houlme	20 365	25 074	24 561	23 317
<b>TOTAL</b>	<b>279 898</b>	<b>284 635</b>	<b>280 861</b>	<b>293 151</b>

<b>Achat en gros :</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Ex - SIAEP de Messei	48 671	47 075	45 395	47 746
CDC Tinchebray Bocage (pour Landisacq)	3 966	3 661	1 908	1 743
St Pierre du Regard (pour la Cornière)	2 178	2 077	2 729	1 911
SIAEP du Houlme (pour Landigou)	51 908	54 479	59 433	64 319
<b>TOTAL</b>	<b>54 815</b>	<b>52 813</b>	<b>50 032</b>	<b>51 400</b>

En outre, 183 059 m<sup>3</sup> ont été utilisés pour le service en 2022.

b - Communes de l'ex SIAEP de Messei (Banvou, Bellou en Houlme, Dompierre, Echalou, La Coulonche, La Ferrière aux Etangs, Le Chatellier, Le Grais, Messei, Les Monts d'Andaine, St André de Messei, Saires La Verrerie) et la Ferté Macé

<b>Vente en gros :</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>202</b>
Flers Agglo Régie	48 671	47 075	45 317	47 746
SIAEP de Domfront / St Bomer champsecret	104 745	112 194	128 247	125 103
<b>TOTAL</b>	<b>153 416</b>	<b>159 269</b>	<b>173 564</b>	<b>172 849</b>
<b>Achat en gros :</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Flers Agglo	241 292	245 087	227 838	237 560
SIAEP du Houlme	70 404	73 828	66 684	88 887
SMAEP de la Mayenne	57 322	38 058	39 678	90 197
SIAEP de Domfront / St Bomer champsecret	37 985	39 107	39 524	19 015
<b>TOTAL</b>	<b>407 003</b>	<b>396 080</b>	<b>373 724</b>	<b>435 659</b>

En outre, 9 518 m<sup>3</sup> ont été utilisés pour le service en 2022.

c – Commune de St Pierre du Regard

<b>Vente en gros :</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Flers Agglo	2 178	2 077	2 874	1 996
<b>TOTAL</b>	<b>2 178</b>	<b>6 947</b>	<b>4 870</b>	<b>1 996</b>
<b>Achat en gros :</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Flers Agglo	7 137	7 173	7 519	7 896
<b>TOTAL</b>	<b>7 137</b>	<b>22 588</b>	<b>15 415</b>	<b>7 896</b>

En outre, 77 m<sup>3</sup> ont été utilisés pour le service en 2022.

d– Ensemble du territoire de Flers Agglo :

<b>Total</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Vente en gros	435 492	450 851	459 295	467 996
Achat en gros	468 955	471 481	439 171	494 955

En outre, 192 654 m<sup>3</sup> ont été utilisés pour le service en 2022.

## D – LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU :

### 1 – Le rendement du réseau :

<b>DEFINITION</b>	P104.3 - Il s'agit d'un ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à un autre service d'eau potable et d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services d'eau potable
<b>REGLE DE CALCUL</b>	$(V \text{ consommé autorisé} + V \text{ vendu en gros}) / (V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros}) \times 100$ , avec : $V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros} = V \text{ mis en distribution} + V \text{ vendu en gros}$ $V \text{ consommé autorisé} = V \text{ comptabilisé} + V \text{ consommateurs sans comptage} + V \text{ de service du réseau}$
FA HISTORIQUE	<b>87.2 %</b> (pm 90.1% en 2021)
EX – SIAEP MESSEI + LFM	<b>88.8 %</b> (pm 93.7 % en 2021)
ST PIERRE DU REGARD	<b>97.23 %</b> (pm 93.8 % en 2021)

Le rendement du réseau d'eau potable est essentiellement lié aux fuites d'eau sur le réseau et utilisations des Points d'Eau Incendie.

### 2 – L'indice linéaire des volumes non comptés :

<b>DEFINITION</b>	P105.3 - Il s'agit d'un ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte.
<b>REGLE DE CALCUL</b>	$(V \text{ mis en distribution} - V \text{ comptabilisé}) / \text{longueur du réseau de desserte} / 365 \text{ ou } 366$ , avec : $V \text{ mis en distribution} = V \text{ produit} + V \text{ acheté} - V \text{ vendu en gros}$ .
FA HISTORIQUE	<b>2.6 m<sup>3</sup>/jour/km</b> (pm 2.3 en 2021)
EX – SIAEP MESSEI + LFM	<b>0.75 m<sup>3</sup>/jour/km</b> (pm 0.44 en 2021)
ST PIERRE DU REGARD	<b>0.17 m<sup>3</sup>/jour/km</b> (pm 0.4 en 2021)

### 3 – L'indice linéaire de perte de réseau :

<b>DEFINITION</b>	P106.3 - Il s'agit d'un ratio entre le volume des pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.
<b>REGLE DE CALCUL</b>	$(V \text{ mis en distribution} - V \text{ consommé autorisé}) / \text{longueur du réseau de desserte} / 365 \text{ ou } 366$ , avec : $V \text{ mis en distribution} = V \text{ produit} + V \text{ acheté} - V \text{ vendu en gros}$ $V \text{ consommé autorisé} = V \text{ comptabilisé et } V \text{ non comptabilisé} + V \text{ de service du réseau}$ . Les pertes sont constituées d'une part des pertes apparentes (V détournée sur le réseau, V résultant des défauts de comptage) et d'autre part des pertes réelles (fuites sur les conduites de transfert, de distribution, fuites sur les branchements, fuites sur les réservoirs).
FA HISTORIQUE	<b>1,5 m<sup>3</sup>/jour/km</b> (pm 1.2 en 2021)
EX – SIAEP MESSEI + LFM	<b>0.68 m<sup>3</sup>/jour/km</b> (pm 0.37 en 2021)
ST PIERRE DU REGARD	<b>0.16 m<sup>3</sup>/jour/km</b> (pm 0.4 en 2021)

### **Valeur de référence de l'Indice Linéaire de Perte primaire (ILP)**

(calculée hors branchement)

<b>Indice de perte</b>	<b>Rural</b>	<b>Intermédiaire</b>	<b>Urbain</b>
<b>m<sup>3</sup>/j/km</b>	<b>&lt; 25 abonnés/km</b>	<b>&lt; 50 abonnés / km</b>	<b>&gt;= 50 abonnés/km</b>
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
Médiocre	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

(issu de l'étude « Connaissance et maîtrise des pertes dans le réseaux d'eau potable » de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne)

## **L'équipe « Diagnostic »**

Dans le cadre de la lutte contre les fuites et le gaspillage, Flers Agglo a renouvelé et étendu en juin 2005 son équipement de détection de fuites et créé une équipe « Diagnostic », composée de 3 personnes encadrées par une technicienne. En 2007, 1 agent supplémentaire a été recruté. Cette mission permanente se concrétise par les résultats du tableau suivant.

Le diagnostic permet d'améliorer le rendement des réseaux, d'une part en détectant les secteurs nécessitant une réhabilitation urgente, et d'autre part en localisant des fuites difficilement détectables sans un système perfectionné.

ANNEE	LINEAIRE DIAGNOSTIQUE		FUITE DECELEE
	Mètres	Pourcentage	Confirmée par la recherche en corrélation acoustique
2018*	12 270	2.70	76
2019*	17 500	3.71	60
2020*	25 500	5.37	46
2021*	18 860	4.20	24
<b>2022*</b>	<b>14 600</b>	<b>3.08</b>	<b>30</b>

\*Cette donnée ne concerne que le territoire historique de Flers Agglo y compris Berjou.

## E – LA GESTION DES ABONNES :

### 1 – La facturation

	2019	2020	2021	2022	$\Delta$ 2022/2021
Factures estimatives	9 950	24 291	24 281	23 452	-3.41%
Factures sur relevés & décompte	14 460	14 460			
Factures de radiation	1 370	1 427	1 509	1 530	+ 1.39%
Factures d'acomptes	32 015	33 138	34 559	36 222	+4.81%
<i>Travaux et prestations Eau &amp; Ass</i>	177	125	85	158	+85.88%
<b>TOTAL</b>	<b>57 972</b>	<b>58 981</b>	<b>60 434</b>	<b>61 362</b>	<b>+1.54%</b>

### 2 - Les courriers

	2019	2020	2021	2022	$\Delta$ 2022/2021
Contrat d'abonnement	1 612	1 508	1 651	1 544	+ 9.48 %
Résiliations	968	835	925	879	+10.78 %
Courriers grosses consommations (fuites et autres...) (1)	544	722	589	631	+7.13 %
Courriers compteurs défectueux (2)	88	93	267	585	+ 119.10 %
Nb de procédures ouvertes	3 215	9 793	1 962	1 920	- 2.14 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 427</b>	<b>12 951</b>	<b>5 394</b>	<b>5 559</b>	+3.06 %

(1) Depuis 2016, les releveurs déposent des coupons dans la boîte aux lettres de l'abonné, pour l'aviser d'une anomalie. Cette catégorie comprend les courriers « suite relève » + « fuite inférieure au double » + « fuite supérieure au double » + « fuite révolue »

(2) Cette catégorie comprend les courriers « compteur changé » + « compteur à changer » + « tête radio à changer » + « tête radio à contrôler ».

L'augmentation substantielle du nombre total de courriers émis en 2020 par le pôle clientèle est due à l'envoi de 8 268 courriers d'auto-relève, au printemps, pour pallier l'impossibilité de relève par nos agents, en raison du confinement. Environ 3 000 abonnés ont, suite à cela contacté le pôle clientèle pour fournir leur relevé d'index de compteur, par mail, téléphone ou courrier.

## II - LES INDICATEURS FINANCIERS

### A) LE PRIX DE L'EAU (en € H.T.)

#### 1 - Sur le territoire de la régie de Flers Agglo

RUBRIQUE	2020	2021	2022	2023
	délib 17/12/19	délib 15/12/20	délib 14/12/21	délib 15/12/22
Frais d'ouverture	15,17	15,17	15,17	15,93
Abonnement annuel	61,65	61,65	61,65	64,74
Location de compteur Ø15	19,86	19,86	19,86	20,85
m3 consommés	1,62	1,62	1,62	1,70
Redevance pollution AESN	0,2200	0,2200	0,2200	0,2200
Redevance pollution AELB	0,3000	0,3000	0,3000	0,3000
Redevance préservation	0,0400	0,0400	0,0400	0,0400
Participation proport° SDE	0,0200	0,0200	0,0200	0,0200
T.V.A.	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%
Prix moyen au m3 (pour 120 m3)*	2,72 €	2,72 €	2,72 €	2,84 €

\* calculé pour l'essentiel de la population, c'est-à-dire, celle dépendant de l'Agence Seine Normandie

#### 2 - Sur les nouvelles communes gérées en Délégation de Service Public ou en régie

RUBRIQUE	DSP VEOLIA		Berjou		DSP SAUR	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Abonnement annuel						
- Part délégataire	52,12	58,34			28,08	77,33
- Part syndicale	33,98	26,74	49,16	58,18	37,71	
m3 consommés						
- Part délégataire	0,8860	0,9918			1,3173	1,6700
- Part syndicale	0,6983	0,6200	1,2900	1,5300	0,2500	
Redevance pollution AESN	0,2200	0,2200	0,2200	0,2200	0,2200	0,2200
Redevance pollution AELB	0,3000	0,3000				
Redevance préservation	0,0650	0,0650	0,04	0,04	0,1	0,04
T.V.A.	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%
Prix moyen au m3 (pour 120 m3)*	2,81 €	2,83 €	2,07 €	2,40 €	2,57 €	2,72 €

L'ex-SIAEP de Messei étant majoritairement sur Loire Bretagne, le prix moyen a été calculé avec les taux de cette agence.

Pour davantage de détails, voir annexes : tableau des tarifs + modèles de factures.

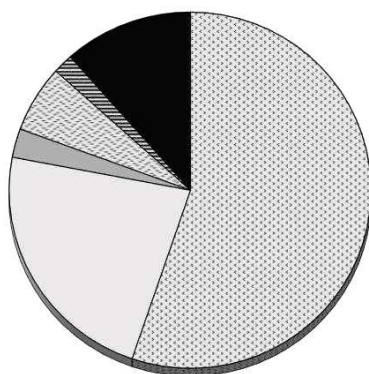
## B) LE COMPTE ANALYTIQUE D'EXPLOITATION - REGIE EAU

### 1 - Les recettes d'exploitation

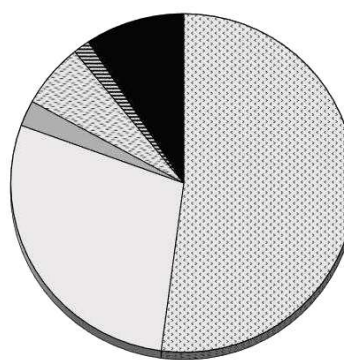
LIBELLE	MONTANT		Variation
	2021	2022	
Vente d'Eau : abonnés + contrats (70111)	2 834 123 €	2 576 104 €	- 9,10%
Autres taxes et redevances : abonnements (7012+701111)	1 167 511 €	1 406 970 €	+ 20,51%
Travaux : branchements + déplacement conduite (704)	133 814 €	121 467 €	- 9,23%
Location de compteurs (7064)	312 317 €	303 904 €	- 2,69%
PRODUITS DIVERS (703+7068+708+752+758)	92 871 €	77 218 €	- 16,85%
PRODUITS EXCEPTIONNELS (77+76)	591 281 €	459 783 €	- 22,24%
<b>TOTAL</b>	<b>5 131 917 €</b>	<b>4 945 446 €</b>	<b>- 3,63%</b>

Le versement de 387 486 € par le fonds de soutien pour la sortie des emprunts à risque, abonde le compte 76.

2020



2021



■ Vente d'Eau contrats

▨ Autres taxes et redevances(abonnements) ▨ Travaux

▩ Location de compteurs

▤ Produits divers

■ Produits exceptionnels

### 2 - Les dépenses d'exploitation (principaux chapitres)

	Chapitre	2021	2022	Variation
Charges à caractère général	011	1 129 107 €	1 072 480 €	- 5,02%
Charges de personnel	012	997 917 €	963 478 €	- 3,45%
Atténuation de charges	014	178 741 €	277 507 €	
Dotation aux amortissements	042	1 343 017 €	1 360 069 €	+ 1,27%
Autres charges gestion courante	65	206 006 €	212 440 €	+ 3,12%
Charges financières	66	328 609 €	318 198 €	- 3,17%
Charges exceptionnelles	67	126 075 €	28 424 €	- 77,45%
<b>TOTAL</b>		<b>4 309 472 €</b>	<b>4 232 596 €</b>	<b>- 1,78%</b>

### 3 - La dette communautaire 2021-2022 de l'ensemble du territoire de Flers Agglo

LIBELLE	MONTANT en EUROS		Evolution en %
	2021	2022	
Dette en capital à l'origine	16 732 930,55	16 585 723,55	-0,88%
Dette en capital au 1er janvier de l'exercice	11 570 348,66	10 692 915,13	-7,58%
Annuité à payer au cours d'exercice	1 216 780,05	1 200 871,11	-1,31%
Dette en capital à la fin de l'exercice	10 692 915,13	9 814 439,42	-8,22%

**P 153.2 - La durée d'extinction de la dette est de 14 ans et 11 mois (31/12/2022).**

### 4 - Les investissements

#### EN 2022 :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 1 078 804 €, dont les travaux suivants :

Intitulé de l'opération	Coût H.T.(reports compris)
Travaux de renouvellement des réseaux	778 868 €
Etudes	7 600 €
Achat de compteurs d'eau	83 432 €
Acquisition de matériel (stations + réseaux)	70 143 €
Matériel informatique et logiciels	12 273 €
Matériel de transport	
Travaux sur bâtiments et stations	124 130 €
Travaux de sécurisation de réservoirs	2 358 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 078 804 €</b>

Les recettes d'investissement s'élèvent à 0 € versés par les Agences de l'Eau.

#### EN 2023 :

Les dépenses **nouvelles** d'investissement sont estimées à 4 163 788 €, dont les travaux suivants :

Intitulé de l'opération	Coût H.T.(reports compris)
Travaux de renouvellement des réseaux	826 043 €
Etudes	217 600 €
Achat de compteurs d'eau	146 358 €
Acquisition de matériel (usines)	39 755 €
Acquisition de matériel (réseaux)	186 302 €
Matériel informatique et logiciels	6 320 €
Travaux sur stations	168 631 €
Travaux sur réseaux	232 100 €
Travaux sur bâtiments	35 000 €
Travaux de sécurisation de réservoirs	20 770 €
Provision pour travaux	2 184 909 €
Dépenses imprévues	100 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 163 788 €</b>



## C - LES AUTRES DONNEES ECONOMIQUES

### **P 109.0 : Le taux global des abandons de créance et versements à un fonds de solidarité :**

<b>Territoire</b>	<b>Montant</b>	<b>Volume facturé</b>	<b>Taux par m3</b>
Flers Agglo régie *	115 449,00	1 351 776	0,0854
DSP VEOLIA	426,37	796 873	0,0005
DSP SAUR	0,00	47 934	0,0000
<b>TOTAL</b>	<b>115 875,37</b>	<b>2 196 583</b>	<b>0,0528</b>

*\*113 949 € ANV + 1 500 € Parti° CD61*

### **P 154.0 : Le taux d'impayés sur les factures de 2021 :**

<b>Territoire</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant facturé</b>	<b>Taux</b>
Flers Agglo régie ( <i>information non disponible</i> )		3 867 052,80	*
DSP VEOLIA	60 793,00	2 004 344,00	3,03%
DSP SAUR	2 529,07	134 405,00	1,88%
<b>TOTAL</b>	<b>63 322,07</b>	<b>6 005 801,80</b>	<b>2,96%</b>

*\* Cette donnée n'est pas transmise par les services du Trésor Public.*

# ANNEXES

## **ANNEXE N°1 : LES RUBRIQUES DE LA FACTURE**

Ce document explique précisément l'objectif de chacune des rubriques composant une facture ainsi que leurs modalités de calcul.

## **ANNEXE N°2 : LES FACTURES TYPES A 120 m<sup>3</sup>**

La notice explicative pour lire sa facture et comprendre les rubriques ainsi que les modèles de factures en vigueur sur le territoire de Flers Agglo en 2022 et 2023.

## **ANNEXE N°3 : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE**

Depuis 2009, la loi a défini un certain nombre d'indicateurs de performance communs à tous les services d'eau et d'assainissement, bien qu'ils se trouvent chacun dans le rapport, une synthèse en est faite sous la forme d'un tableau récapitulatif.

## **ANNEXE N°4 : LES BILANS QUALITE EAU 2022 de l'Agence Régionale de Santé**

Ces bilans correspondent à chaque unité de distribution définie sur le territoire de Flers Agglo.

## **ANNEXE N°5 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU :**

- Loire Bretagne

## **ANNEXE N°6 : BILAN DES DEMANDES ET RECLAMATIONS**

Demandes et réclamations en matière d'eau potable enregistrées par la régie de Flers Agglo

## ANNEXE N°1 :

### LES RUBRIQUES DE LA FACTURE

**La régie de La Direction de l'Eau et de l'Assainissement de FLERS AGGLO** établit 2 factures par an :

- une réelle établie suite à la relève du compteur, basée sur la consommation indiquée par celui-ci,
- une estimative correspondant à la consommation journalière moyenne des 2 dernières années, ramenée au nombre de jours écoulés depuis le relevé de l'index.

Toutes les consommations, abonnements et locations de compteur sont facturés à terme échu.

Les locations et abonnements sont facturés au prorata temporis, indépendamment du volume consommé.

#### 1 **La distribution de l'eau**

Correspond aux opérations de prélèvement, traitement et acheminement de l'eau jusque chez l'abonné.

07-01 La location du compteur : couvre son entretien et son renouvellement, elle varie suivant le diamètre de ce dernier.

05- 01 L'abonnement eau : couvre les coûts fixes de mise à disposition du service (relève du compteur, entretien des installations, facturation, astreinte 7j/7 et 24h/24,...)

01-01 La consommation : correspond au nombre de m<sup>3</sup> consommés (réel ou estimé) par l'utilisateur.

01-02 La redevance de prélèvement, reversée à l'Agence de l'Eau en fonction des m<sup>3</sup> prélevés dans le milieu naturel, est incluse dans le prix du m<sup>3</sup> d'eau.

#### 2 **Organismes publics**

Les Agences de l'Eau utilisent les sommes reversées par FLERS AGGLO pour préserver la ressource et lutter contre la pollution (subventions pour la construction des équipements et des réseaux, les travaux de protection des captages, des cours d'eau ou du milieu naturel). Elles communiquent chaque année à la collectivité, les tarifs applicables pour l'année civile à venir.

Certaines communes dépendent de l'Agence Seine Normandie, d'autres, de l'Agence Loire Bretagne.

03-04 La redevance pour modernisation des réseaux de collecte : finance les projets d'assainissement des collectivités. Toute personne raccordée au réseau d'assainissement collectif y est assujettie, en fonction du nombre de m<sup>3</sup> qu'elle consomme.

#### 3 **La Taxe sur Valeur Ajoutée (TVA)**

Les rubriques liées à l'eau potable sont soumises à une TVA à 5.5%.

### **Sur le territoire exploité en Délégation de Service Public :**

Les délégataires établissent 2 factures par an :

- une réelle établie suite à la relève du compteur, basée sur la consommation indiquée par celui-ci,
- une estimative correspondant à la consommation journalière moyenne de la dernière année, ramenée au nombre de jours écoulés depuis le relevé de l'index.

Toutes les consommations sont facturées à terme échu et abonnements au semestre, par anticipation.

Les abonnements sont facturés au prorata temporis, indépendamment du volume consommé.

L'abonnement et la consommation comportent une part délégataire qui revient à la société qui a la Délégation de Service Public et une part collectivité qui revient à Flers Agglo.

Sur les communes sur lesquelles une Délégation de Service Public est en cours pour la gestion de l'eau potable, Flers Agglo a confié au délégataire de l'eau le soin de facturer l'assainissement collectif, qui apparaît en conséquence sur la même facture que l'eau.

## ANNEXE N°2 : **LES FACTURES TYPES A 120 m<sup>3</sup>**

### Modèles de facture annuelle

Basées sur une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup> (consommation moyenne d'un foyer de 4 personnes) sur la base du tarif applicable :

- du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022,
- du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023,

### Sommaire des factures types

Sur le territoire géré en régie par La Direction de l'Eau et de l'Assainissement de FLERS AGGLO :

Comme toutes les communes ne dépendent pas de la même Agence de l'Eau, elles ne sont donc pas soumises aux mêmes redevances « pollution » et « modernisation des réseaux » :

- St Clair de Halouze et La Chapelle au Moine dépendent de l'Agence Loire Bretagne (AELB).
- Les autres communes dépendent de l'Agence Seine Normandie (AESN),

**- Factures 2022 :**

- o Flers (AESN) :
  - Eau potable + assainissement collectif
  - Eau potable + assainissement non collectif
- o St Clair de Halouze (AELB) :
  - Eau potable + assainissement collectif
  - Eau potable + assainissement non collectif
- o Berjou (AESN) :
  - Eau potable + assainissement collectif
  - Eau potable + assainissement non collectif
  -

**- Factures 2023 :**

- o Flers (AESN) :
  - Eau potable + assainissement collectif
  - Eau potable + assainissement non collectif
- o St Clair de Halouze (AELB) :
  - Eau potable + assainissement collectif
  - Eau potable + assainissement non collectif
- o Berjou (AESN) :
  - Eau potable + assainissement collectif
  - Eau potable + assainissement non collectif



**1, rue d'Athis - CS 149**  
**61103 FLERS Cedex**  
 Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27  
 Courriel : eau@flers-agglo.fr  
 N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi  
 de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

## FACTURE SUR RELEVÉ

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

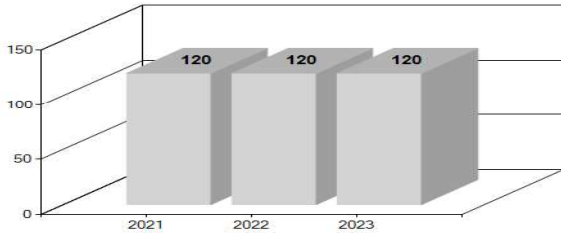
Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles : sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eaputable.sante.gouv.fr, dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr) et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :  
07272 / 18486 / 07272

Adresse point de comptage  
SPECIMEN  
.  
61100 FLERS

### Destinataire

- \*Ligne Adr Payeur 1\*
- \*Ligne Adr Payeur 2\*
- \*Ligne Adr Payeur 3\*
- \*Ligne Adr Payeur 4\*
- \*Ligne Adr Payeur 5\*
- \*Ligne Adr Payeur 6\*
- \*Ligne Adr Payeur 7\*

## FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2023 4000 54227 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU 120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION 134,50  
 CONSOMMATIONS 545,68

**TOTAL FACTURE TTC 680,18 €**

### A PAYER AVANT LE

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite))
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ÉCHÉANCE, via votre espace abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr), en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

- LIGNE ADR PAYEUR 1
- LIGNE ADR PAYEUR 2
- LIGNE ADR PAYEUR 3
- LIGNE ADR PAYEUR 4
- LIGNE ADR PAYEUR 5
- LIGNE ADR PAYEUR 6

### TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :  
ICS :  
Référence : 2023 4000 54227 du  
Créancier :

Montant : 680,18 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

00010000231

\*\*NNE\*000101 17

\*POC\* 4903706

68018

Réf. à rappeler : 07272 / 18486 / 07272

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire					
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m <sup>3</sup>						
169.99	15 mm	31/12/2023	3520	31/12/2022	3400	120						
LIBELLÉ							Base	Prix Unit. € . H.T.	Montant € . H.T.	Taux T.V.A	Montant € . T.V.A	Montant € . T.T.C
Distribution de l'eau												313,11
01-01 Consommation Eau 2023							120 M3	1,70	204,00	5,50	11,22	215,22
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau							120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023							365 J	0,1774	64,74	5,50	3,56	68,30
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023							365 J	0,0571	20,85	5,50	1,15	22,00
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau							120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
Collecte et traitement des eaux usées												314,80
02-01 Consommation Assainissement 2023							120 M3	2,05	246,00	10,00	24,60	270,60
06-01 Abonnement Assainissement 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023							365 J	0,1101	40,18	10,00	4,02	44,20
Organismes Publics												52,27
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN							120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
04-04 Redev Modernisation Réseaux Collecte AESN							120 M3	0,1850	22,20	10,00	2,22	24,42
<b>TOTAL A PAYER</b>									631,57		48,61	680,18

### Explications

**ABONNEMENT :**

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

**LOCATION DE COMPTEUR :**

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

**CONSOMMATION :**

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

**ORGANISMES PUBLICS**

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

**SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

**NON COLLECTIF**

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.



**1, rue d'Athis - CS 149**  
**61103 FLERS Cedex**  
 Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27  
 Courriel : eau@flers-agglo.fr  
 N° d'urgence : 02.33.98.44.44

**Accueil du lundi au vendredi**  
**de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30**

## FACTURE SUR RELEVÉ

*Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.*

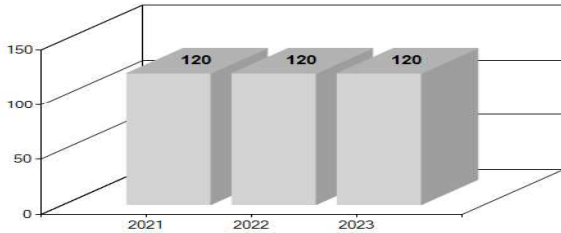
Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles :  
 sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eaputable.sante.gouv.fr,  
 dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous**  
**AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

*Créez votre compte abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr)  
 et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...*

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez  
 un recours devant le tribunal administratif dans  
 les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



<b>Référence client :</b> 15919 / 18486 / 15919
<b>Adresse point de comptage</b> SPECIMEN . 61100 FLERS

### Destinataire

- \*Ligne Adr Payeur 1\*
- \*Ligne Adr Payeur 2\*
- \*Ligne Adr Payeur 3\*
- \*Ligne Adr Payeur 4\*
- \*Ligne Adr Payeur 5\*
- \*Ligne Adr Payeur 6\*
- \*Ligne Adr Payeur 7\*

### FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

**Réf. Facture : 2023 4000 54226 du**

Détail de votre facture au verso

<b>CONSOMMATION EAU</b>	<b>120 m³</b>
-------------------------	---------------

**MONTANT T.T.C.**

ABONNEMENTS ET LOCATION	104,61
CONSOMMATIONS	250,66

<b>TOTAL FACTURE TTC</b>	<b>355,27 €</b>
--------------------------	-----------------

### A PAYER AVANT LE

**PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :**

- En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite))
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ÉCHÉANCE, via votre espace abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr), en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

- LIGNE ADR PAYEUR 1
- LIGNE ADR PAYEUR 2
- LIGNE ADR PAYEUR 3
- LIGNE ADR PAYEUR 4
- LIGNE ADR PAYEUR 5
- LIGNE ADR PAYEUR 6

### TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :  
 ICS :  
 Référence : 2023 4000 54226 du  
 Créancier :

**Montant : 355,27 €**

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
 DES FINANCES PUBLIQUES  
 35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

00010000231

\*\*NNE\*000101 17

\*POC\* 4992706

35527

Réf. à rappeler : 15919 / 18486 / 15919

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire					
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m <sup>3</sup>						
169.99000001	15 mm	31/12/2023	1560	31/12/2022	1440	120						
LIBELLÉ							Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau												313,11
01-01 Consommation Eau 2023							120 M3	1,70	204,00	5,50	11,22	215,22
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau							120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023							365 J	0,1774	64,74	5,50	3,56	68,30
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023							365 J	0,0571	20,85	5,50	1,15	22,00
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau							120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
Organismes Publics												27,85
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN							120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
Assainissement Non Collectif												14,31
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC période du 01/01/2023 au 14/09/2023							257 J	18,4800	13,01	10,00	1,30	14,31
<b>TOTAL A PAYER</b>									336,20		19,07	355,27

### Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.





**1, rue d'Athis - CS 149**  
**61103 FLERS Cedex**  
 Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27  
 Courriel : eau@flers-agglo.fr  
 N° d'urgence : 02.33.98.44.44

**Accueil du lundi au vendredi**  
**de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30**

## FACTURE SUR RELEVÉ

*Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.*

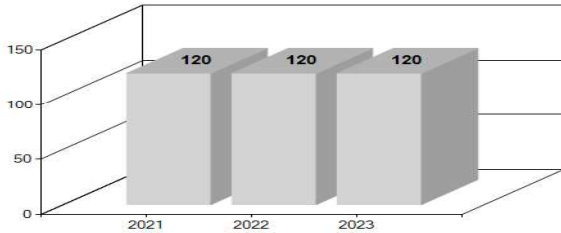
Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles :  
 sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eaputable.sante.gouv.fr,  
 dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous**  
**AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

*Créez votre compte abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr)  
 et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...*

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez  
 un recours devant le tribunal administratif dans  
 les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :  
 07422 / 18487 / 07422

Adresse point de comptage  
 SPECIMEN  
 MODELE  
 61490 ST CLAIR DE HALOUZE

### Destinataire

- \*Ligne Adr Payeur 1\*
- \*Ligne Adr Payeur 2\*
- \*Ligne Adr Payeur 3\*
- \*Ligne Adr Payeur 4\*
- \*Ligne Adr Payeur 5\*
- \*Ligne Adr Payeur 6\*
- \*Ligne Adr Payeur 7\*

## FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Ref. Facture : 2023 4000 54231 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU 120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION 134,50  
 CONSOMMATIONS 552,51

TOTAL FACTURE TTC 687,01 €

### A PAYER AVANT LE

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite))
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ÉCHÉANCE, via votre espace abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr), en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1  
 LIGNE ADR PAYEUR 2  
 LIGNE ADR PAYEUR 3  
 LIGNE ADR PAYEUR 4  
 LIGNE ADR PAYEUR 5  
 LIGNE ADR PAYEUR 6

### TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :  
 ICS :  
 Référence : 2023 4000 54231 du  
 Créancier :

Montant : 687,01 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
 DES FINANCES PUBLIQUES  
 35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

00010000231

\*\*NNE\*000101 17

\*POC\* 4915706

68701

Réf. à rappeler : 07422 / 18487 / 07422

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m <sup>3</sup>			
209.99	15 mm	31/12/2023	3180	31/12/2022	3060	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau									313,11
01-01 Consommation Eau 2023				120 M3	1,70	204,00	5,50	11,22	215,22
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau				120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023				365 J	0,1774	64,74	5,50	3,56	68,30
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023				365 J	0,0571	20,85	5,50	1,15	22,00
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
Collecte et traitement des eaux usées									314,80
02-01 Consommation Assainissement 2023				120 M3	2,05	246,00	10,00	24,60	270,60
06-01 Abonnement Assainissement 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023				365 J	0,1101	40,18	10,00	4,02	44,20
Organismes Publics									59,10
03-04 Redevance Pollution Domestique AELB				120 M3	0,3000	36,00	5,50	1,98	37,98
04-03 Redev Modernisation Réseaux Collecte AELB				120 M3	0,1600	19,20	10,00	1,92	21,12
TOTAL A PAYER						638,17		48,84	687,01

### Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.



1, rue d'Athis - CS 149

61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27

Courriel : eau@flers-agglo.fr

N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

## FACTURE SUR RELEVÉ

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

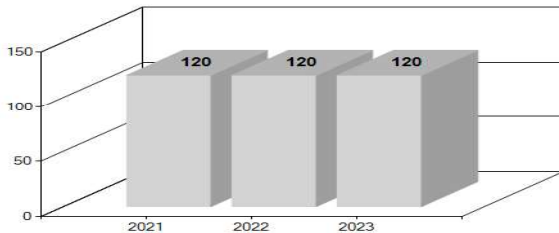
Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles : sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eaputable.sante.gouv.fr, dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr) et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :

15917 / 18487 / 15917

Adresse point de comptage

SPECIMEN

MODELE

61490 ST CLAIR DE HALOUZE

Destinataire

\*Ligne Adr Payeur 1\*

\*Ligne Adr Payeur 2\*

\*Ligne Adr Payeur 3\*

\*Ligne Adr Payeur 4\*

\*Ligne Adr Payeur 5\*

\*Ligne Adr Payeur 6\*

\*Ligne Adr Payeur 7\*

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2023 4000 54230 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU

120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION

110,63

CONSOMMATIONS

260,79

TOTAL FACTURE TTC

371,42 €

A PAYER AVANT LE

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite))
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ÉCHÉANCE, via votre espace abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr), en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1  
LIGNE ADR PAYEUR 2  
LIGNE ADR PAYEUR 3  
LIGNE ADR PAYEUR 4  
LIGNE ADR PAYEUR 5  
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Référence : 2023 4000 54230 du

Créancier :

Montant : 371,42 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

00010000231

\*\*NNE\*000101 17

\*POC\* 4987706

37142

Réf. à rappeler : 15917 / 18487 / 15917

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire					
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m <sup>3</sup>						
376990	15 mm	31/12/2023	1560	31/12/2022	1440	120						
LIBELLÉ							Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau												313,11
01-01 Consommation Eau 2023							120 M3	1,70	204,00	5,50	11,22	215,22
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau							120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023							365 J	0,1774	64,74	5,50	3,56	68,30
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023							365 J	0,0571	20,85	5,50	1,15	22,00
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau							120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
Organismes Publics												37,98
03-04 Redevance Pollution Domestique AELB							120 M3	0,3000	36,00	5,50	1,98	37,98
Assainissement Non Collectif												20,33
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC période du 01/01/2023 au 31/12/2023							365 J	18,4800	18,48	10,00	1,85	20,33
<b>TOTAL A PAYER</b>									351,27		20,15	371,42

### Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.



**1, rue d'Athis - CS 149**  
**61103 FLERS Cedex**  
 Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27  
 Courriel : eau@flers-agglo.fr  
 N° d'urgence : 02.33.98.44.44

**Accueil du lundi au vendredi**  
**de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30**

## FACTURE SUR RELEVÉ

*Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.*

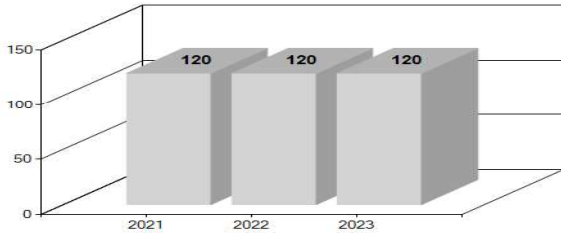
Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles :  
 sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eaputable.sante.gouv.fr,  
 dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous**  
**AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

*Créez votre compte abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr)  
 et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...*

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez  
 un recours devant le tribunal administratif dans  
 les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :  
 1734601 / 52720 / 1734601

Adresse point de comptage  
 SPECIMEN  
 LE BOURG  
 61430 BERJOU

### Destinataire

- \*Ligne Adr Payeur 1\*
- \*Ligne Adr Payeur 2\*
- \*Ligne Adr Payeur 3\*
- \*Ligne Adr Payeur 4\*
- \*Ligne Adr Payeur 5\*
- \*Ligne Adr Payeur 6\*
- \*Ligne Adr Payeur 7\*

## FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Ref. Facture : 2023 4000 54229 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU 120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION 133,41  
 CONSOMMATIONS 524,85

**TOTAL FACTURE TTC 658,26 €**

### A PAYER AVANT LE

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite))
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ÉCHÉANCE, via votre espace abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr), en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1  
 LIGNE ADR PAYEUR 2  
 LIGNE ADR PAYEUR 3  
 LIGNE ADR PAYEUR 4  
 LIGNE ADR PAYEUR 5  
 LIGNE ADR PAYEUR 6

### TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :  
 ICS :  
 Référence : 2023 4000 54229 du  
 Créancier :

Montant : 658,26 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
 DES FINANCES PUBLIQUES  
 35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

00010000231

\*\*NNE\*000101 17

\*POC\* 4915706

65826

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m <sup>3</sup>			
044.99	15 mm	31/12/2023	720	31/12/2022	600	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. € . H.T.	Montant € . H.T.	Taux T.V.A	Montant € . T.V.A	Montant € . T.T.C
Distribution de l'eau									284,04
10-01 Participation proportionnelle Synd Dég Eau				120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023				365 J	0,0571	20,85	5,50	1,15	22,00
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
01-01 Consommation EAU 2023				100 M3	1,53	153,00	5,50	8,42	161,42
01-01 Consommation EAU 2023				20 M3	1,50	30,00	5,50	1,65	31,65
05-01 Abonnement EAU 2023 (en jours)				365 J	0,1594	58,18	5,50	3,20	61,38
Collecte et traitement des eaux usées									321,95
02-01 Consommation Assainissement 2023				120 M3	2,06	247,20	10,00	24,72	271,92
06-01 Abonnement Assainissement 2023 (en jours)				365 J	0,1246	45,48	10,00	4,55	50,03
Organismes Publics									52,27
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN				120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
04-04 Redev Modernisation Réseaux Collecte AESN				120 M3	0,1850	22,20	10,00	2,22	24,42
TOTAL A PAYER						610,51		47,75	658,26

### Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.



**1, rue d'Athis - CS 149**  
**61103 FLERS Cedex**  
 Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27  
 Courriel : eau@flers-agglo.fr  
 N° d'urgence : 02.33.98.44.44

**Accueil du lundi au vendredi**  
**de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30**

## FACTURE SUR RELEVÉ

*Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.*

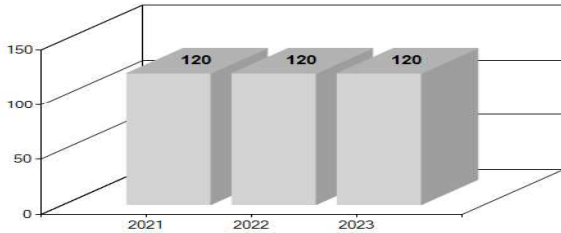
Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles :  
 sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eaputable.sante.gouv.fr,  
 dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous**  
**AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

*Créez votre compte abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr)  
 et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...*

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez  
 un recours devant le tribunal administratif dans  
 les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



<b>Référence client :</b> 1734701 / 52720 / 1734701
<b>Adresse point de comptage</b> SPECIMEN LE BOURG 61430 BERJOU

### Destinataire

- \*Ligne Adr Payeur 1\*
- \*Ligne Adr Payeur 2\*
- \*Ligne Adr Payeur 3\*
- \*Ligne Adr Payeur 4\*
- \*Ligne Adr Payeur 5\*
- \*Ligne Adr Payeur 6\*
- \*Ligne Adr Payeur 7\*

### FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

**Réf. Facture : 2023 4000 54228 du**

Détail de votre facture au verso

<b>CONSOMMATION EAU</b>	<b>120 m³</b>
-------------------------	---------------

	MONTANT T.T.C.
ABONNEMENTS ET LOCATION	115,25
CONSOMMATIONS	228,51

<b>TOTAL FACTURE TTC</b>	<b>343,76 €</b>
--------------------------	-----------------

### A PAYER AVANT LE

**PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :**

- En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite))
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ÉCHÉANCE, via votre espace abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr), en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

- LIGNE ADR PAYEUR 1
- LIGNE ADR PAYEUR 2
- LIGNE ADR PAYEUR 3
- LIGNE ADR PAYEUR 4
- LIGNE ADR PAYEUR 5
- LIGNE ADR PAYEUR 6

### TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :  
 ICS :  
 Référence : 2023 4000 54228 du  
 Créancier :

**Montant : 343,76 €**

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
 DES FINANCES PUBLIQUES  
 35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

00010000231

\*\*NNE\*000101 17

\*POC\* 4991706

34376

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m <sup>3</sup>			
044.98	15 mm	31/12/2023	720	31/12/2022	600	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. € . H.T.	Montant € . H.T.	Taux T.V.A	Montant € . T.V.A	Montant € . T.T.C
Distribution de l'eau									284,04
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau				120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023				365 J	0,0571	20,85	5,50	1,15	22,00
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
01-01 Consommation EAU 2023				100 M3	1,53	153,00	5,50	8,42	161,42
01-01 Consommation EAU 2023				20 M3	1,50	30,00	5,50	1,65	31,65
05-01 Abonnement EAU 2023 (en jours)				365 J	0,1594	58,18	5,50	3,20	61,38
Organismes Publics									27,85
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN				120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
Assainissement Non Collectif									31,87
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC période du 04/02/2022 au 31/12/2022				331 J	17,6000	15,96	10,00	1,60	17,56
période du 01/01/2023 au 14/09/2023				257 J	18,4800	13,01	10,00	1,30	14,31
<b>TOTAL A PAYER</b>						324,60		19,16	343,76

### Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.





1, rue d'Athis - CS 149  
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27

Courriel : eau@flers-agglo.fr

N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi  
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

## FACTURE SUR RELEVÉ

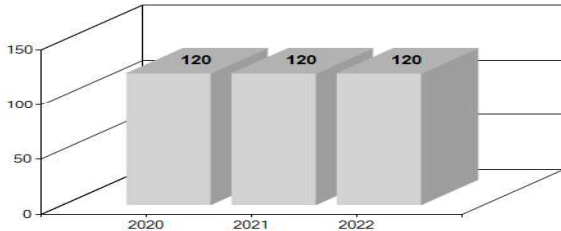
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr) et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :  
07272 / 18486 / 07272

Adresse point de comptage

SPECIMEN

61100 FLERS

Destinataire

\*Ligne Adr Payeur 1\*

\*Ligne Adr Payeur 2\*

\*Ligne Adr Payeur 3\*

\*Ligne Adr Payeur 4\*

\*Ligne Adr Payeur 5\*

\*Ligne Adr Payeur 6\*

**FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Réf. Facture : 2022 4000 67490 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU 120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION 126,91

CONSOMMATIONS 515,75

**TOTAL FACTURE TTC 642,66 €**

**NET A PAYER avant le**

**PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :**

- **NOUVEAU !** En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite))
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE DECHÉANCE, via votre espace abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr), en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1  
LIGNE ADR PAYEUR 2  
LIGNE ADR PAYEUR 3  
LIGNE ADR PAYEUR 4  
LIGNE ADR PAYEUR 5  
LIGNE ADR PAYEUR 6

**TIP SEPA**

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Référence : 2022 4000 67490 du

Créancier :

Montant : 642,66 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES

94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

00010000221

\*\*NNE\*000101 17

\*POC\* 4901706

64266

Réf. à rappeler : 07272 / 18486 / 07272

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire					
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m <sup>3</sup>						
169.99	15 mm	31/12/2022	3400	31/12/2021	3280	120						
LIBELLÉ							Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau												298,67
01-01 Consommation Eau 2022							120 M3	1,62	194,40	5,50	10,69	205,09
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau							120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022							365 J	0,1689	61,65	5,50	3,39	65,04
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022							365 J	0,0544	19,86	5,50	1,09	20,95
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau							120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
Collecte et traitement des eaux usées												291,72
02-01 Consommation Assainissement 2022							120 M3	1,90	228,00	10,00	22,80	250,80
06-01 Abonnement Assainissement 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022							365 J	0,1019	37,20	10,00	3,72	40,92
Organismes Publics												52,27
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN							120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
04-04 Redev Modernisation Réseaux Collecte AESN							120 M3	0,1850	22,20	10,00	2,22	24,42
<b>TOTAL A PAYER</b>									596,91		45,75	642,66

### Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.



1, rue d'Athis - CS 149  
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27

Courriel : eau@flers-agglo.fr

N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi  
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

## FACTURE SUR RELEVÉ

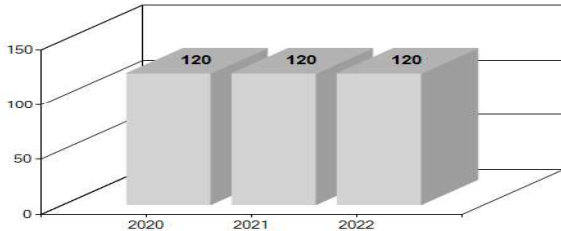
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr) et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :  
15919 / 18486 / 15919

Adresse point de comptage

SPECIMEN  
.  
61100 FLERS

Destinataire

\*Ligne Adr Payeur 1\*

\*Ligne Adr Payeur 2\*

\*Ligne Adr Payeur 3\*

\*Ligne Adr Payeur 4\*

\*Ligne Adr Payeur 5\*

\*Ligne Adr Payeur 6\*

\*Ligne Adr Payeur 7\*

**FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT**  
Réf. Facture : 2022 4000 67489 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU 120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION 105,35  
CONSOMMATIONS 240,53

**TOTAL FACTURE TTC 345,88 €**

**NET A PAYER avant le**

**PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :**

- **NOUVEAU ! En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite))**
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE DECHEANCE, via votre espace abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr), en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1  
LIGNE ADR PAYEUR 2  
LIGNE ADR PAYEUR 3  
LIGNE ADR PAYEUR 4  
LIGNE ADR PAYEUR 5  
LIGNE ADR PAYEUR 6

**TIP SEPA**

Référence Unique de Mandat :

ICS :  
Référence : 2022 4000 67489 du

Créancier :

Montant : 345,88 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES

94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

00010000221

\*\*NNE\*000101 17

\*POC\* 4901706

34588

Réf. à rappeler : 15919 / 18486 / 15919

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire					
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m <sup>3</sup>						
169.99000001	15 mm	31/12/2022	1440	31/12/2021	1320	120						
LIBELLÉ							Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau												298,67
01-01 Consommation Eau 2022							120 M3	1,62	194,40	5,50	10,69	205,09
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau							120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022							365 J	0,1689	61,65	5,50	3,39	65,04
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022							365 J	0,0544	19,86	5,50	1,09	20,95
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau							120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
Organismes Publics												27,85
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN							120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
Assainissement Non Collectif												19,36
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC période du 04/02/2021 au 03/02/2022							365 J	17,6000	17,60	10,00	1,76	19,36
<b>TOTAL A PAYER</b>									327,11		18,77	345,88

### Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.



1, rue d'Athis - CS 149  
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27

Courriel : eau@flers-agglo.fr

N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi  
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

## FACTURE SUR RELEVÉ

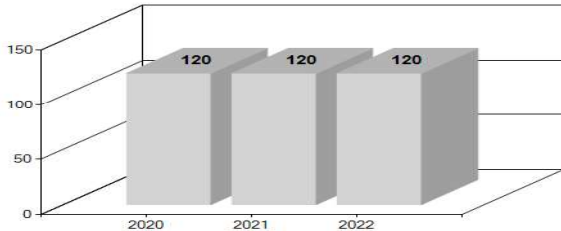
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr) et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :  
07422 / 18487 / 07422

Adresse point de comptage

SPECIMEN  
MODELE  
61490 ST CLAIR DE HALOUZE

Destinataire

\*Ligne Adr Payeur 1\*

\*Ligne Adr Payeur 2\*

\*Ligne Adr Payeur 3\*

\*Ligne Adr Payeur 4\*

\*Ligne Adr Payeur 5\*

\*Ligne Adr Payeur 6\*

\*Ligne Adr Payeur 7\*

**FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT**  
Réf. Facture : 2022 4000 67491 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU 120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION 126,91  
CONSOMMATIONS 522,58

**TOTAL FACTURE TTC 649,49 €**

**NET A PAYER avant le**

**PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :**

- **NOUVEAU !** En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite))
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE DECHÉANCE, via votre espace abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr), en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1  
LIGNE ADR PAYEUR 2  
LIGNE ADR PAYEUR 3  
LIGNE ADR PAYEUR 4  
LIGNE ADR PAYEUR 5  
LIGNE ADR PAYEUR 6

**TIP SEPA**

Référence Unique de Mandat :

ICS :  
Référence : 2022 4000 67491 du

Créancier :

Montant : 649,49 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES

94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

00010000221

\*\*NNE\*000101 17

\*POC\* 4921706

64949

Réf. à rappeler : 07422 / 18487 / 07422

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire					
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m <sup>3</sup>						
209.99	15 mm	31/12/2022	3060	31/12/2021	2940	120						
LIBELLÉ							Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau												298,67
01-01 Consommation Eau 2022							120 M3	1,62	194,40	5,50	10,69	205,09
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau							120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022							365 J	0,1689	61,65	5,50	3,39	65,04
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022							365 J	0,0544	19,86	5,50	1,09	20,95
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau							120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
Collecte et traitement des eaux usées												291,72
02-01 Consommation Assainissement 2022							120 M3	1,90	228,00	10,00	22,80	250,80
06-01 Abonnement Assainissement 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022							365 J	0,1019	37,20	10,00	3,72	40,92
Organismes Publics												59,10
03-04 Redevance Pollution Domestique AELB							120 M3	0,3000	36,00	5,50	1,98	37,98
04-03 Redev Modernisation Réseaux Collecte AELB							120 M3	0,1600	19,20	10,00	1,92	21,12
<b>TOTAL A PAYER</b>									603,51		45,98	649,49

### Explications

**ABONNEMENT :**

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

**LOCATION DE COMPTEUR :**

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

**CONSOMMATION :**

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

**ORGANISMES PUBLICS**

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

**SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

**NON COLLECTIF**

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.



1, rue d'Athis - CS 149  
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27

Courriel : eau@flers-agglo.fr

N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi  
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

## FACTURE SUR RELEVÉ

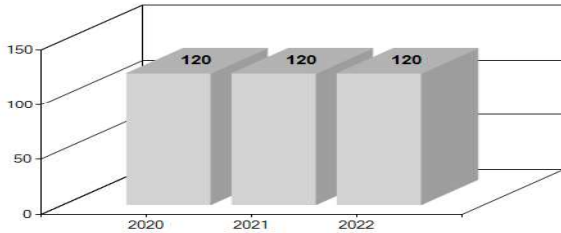
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr) et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :  
15917 / 18487 / 15917

Adresse point de comptage

SPECIMEN  
MODELE  
61490 ST CLAIR DE HALOUZE

Destinataire

\*Ligne Adr Payeur 1\*

\*Ligne Adr Payeur 2\*

\*Ligne Adr Payeur 3\*

\*Ligne Adr Payeur 4\*

\*Ligne Adr Payeur 5\*

\*Ligne Adr Payeur 6\*

\*Ligne Adr Payeur 7\*

**FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT**  
Réf. Facture : 2022 4000 67492 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU	120 m³
------------------	--------

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION	105,35
CONSOMMATIONS	250,66

<b>TOTAL FACTURE TTC</b>	<b>356,01 €</b>
--------------------------	-----------------

**NET A PAYER avant le**

**PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :**

- **NOUVEAU !** En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite))
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE DECHANCE, via votre espace abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr), en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1  
LIGNE ADR PAYEUR 2  
LIGNE ADR PAYEUR 3  
LIGNE ADR PAYEUR 4  
LIGNE ADR PAYEUR 5  
LIGNE ADR PAYEUR 6

**TIP SEPA**

Référence Unique de Mandat :

ICS :  
Référence : 2022 4000 67492 du

Créancier :

Montant : 356,01 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES

94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

00010000221

\*\*NNE\*000101 17

\*POC\* 4985706

35601

Réf. à rappeler : 15917 / 18487 / 15917

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire					
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m <sup>3</sup>						
376990	15 mm	31/12/2022	1440	31/12/2021	1320	120						
LIBELLÉ							Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau												298,67
01-01 Consommation Eau 2022							120 M3	1,62	194,40	5,50	10,69	205,09
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau							120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022							365 J	0,1689	61,65	5,50	3,39	65,04
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022							365 J	0,0544	19,86	5,50	1,09	20,95
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau							120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
Organismes Publics												37,98
03-04 Redevance Pollution Domestique AELB							120 M3	0,3000	36,00	5,50	1,98	37,98
Assainissement Non Collectif												19,36
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC période du 04/02/2021 au 03/02/2022							365 J	17,6000	17,60	10,00	1,76	19,36
<b>TOTAL A PAYER</b>									336,71		19,30	356,01

### Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.





1, rue d'Athis - CS 149  
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27

Courriel : eau@flers-agglo.fr

N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi  
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

## FACTURE SUR RELEVÉ

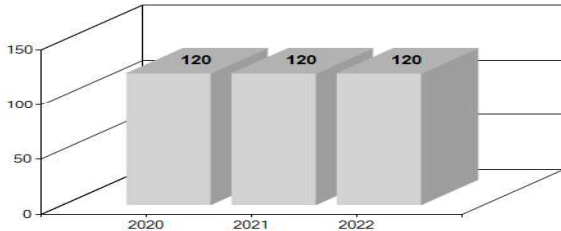
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr) et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :

1734601 / 52720 / 1734601

Adresse point de comptage

SPECIMEN  
LE BOURG  
61430 BERJOU

Destinataire

\*Ligne Adr Payeur 1\*

\*Ligne Adr Payeur 2\*

\*Ligne Adr Payeur 3\*

\*Ligne Adr Payeur 4\*

\*Ligne Adr Payeur 5\*

\*Ligne Adr Payeur 6\*

\*Ligne Adr Payeur 7\*

**FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Ref. Facture : 2022 4000 67488 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU

120 m<sup>3</sup>

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION

129,93

CONSOMMATIONS

474,24

**TOTAL FACTURE TTC**

**604,17 €**

**NET A PAYER avant le**

**PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :**

- **NOUVEAU !** En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite))
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE DECHANCE, via votre espace abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr), en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1  
LIGNE ADR PAYEUR 2  
LIGNE ADR PAYEUR 3  
LIGNE ADR PAYEUR 4  
LIGNE ADR PAYEUR 5  
LIGNE ADR PAYEUR 6

**TIP SEPA**

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Référence : 2022 4000 67488 du

Créancier :

Montant : 604,17 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES

94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

00010000221

\*\*NNE\*000101 17

\*POC\* 4982706

60417

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m <sup>3</sup>			
044.99	15 mm	31/12/2022	600	31/12/2021	480	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. € . H.T.	Montant € . H.T.	Taux T.V.A	Montant € . T.V.A	Montant € . T.T.C
Distribution de l'eau									242,66
10-01 Participation proportionnelle Synd Dég Eau				120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022				365 J	0,0544	19,86	5,50	1,09	20,95
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
01-01 Consommation EAU 2022				100 M3	1,29	129,00	5,50	7,10	136,10
01-01 Consommation EAU 2022				20 M3	1,24	24,80	5,50	1,36	26,16
05-01 Abonnement EAU 2022 (en jours)				365 J	0,1347	49,16	5,50	2,70	51,86
Collecte et traitement des eaux usées									309,24
02-01 Consommation Assainissement 2022				120 M3	1,91	229,20	10,00	22,92	252,12
06-01 Abonnement Assainissement 2022 (en jours)				365 J	0,1423	51,93	10,00	5,19	57,12
Organismes Publics									52,27
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN				120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
04-04 Redev Modernisation Réseaux Collecte AESN				120 M3	0,1850	22,20	10,00	2,22	24,42
TOTAL A PAYER						559,75		44,42	604,17

### Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.



1, rue d'Athis - CS 149  
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27

Courriel : eau@flers-agglo.fr

N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi  
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

## FACTURE SUR RELEVÉ

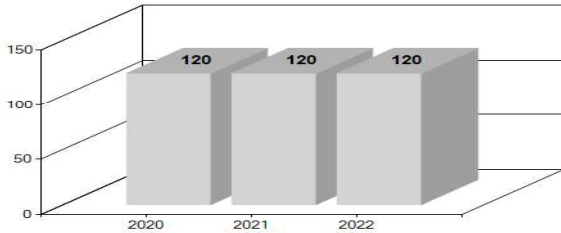
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr) et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :

1734701 / 52720 / 1734701

Adresse point de comptage

SPECIMEN  
LE BOURG  
61430 BERJOU

Destinataire

\*Ligne Adr Payeur 1\*

\*Ligne Adr Payeur 2\*

\*Ligne Adr Payeur 3\*

\*Ligne Adr Payeur 4\*

\*Ligne Adr Payeur 5\*

\*Ligne Adr Payeur 6\*

\*Ligne Adr Payeur 7\*

**FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Réf. Facture : 2022 4000 67487 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU

120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION

92,17

CONSOMMATIONS

197,70

**TOTAL FACTURE TTC**

**289,87 €**

**NET A PAYER avant le**

**PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :**

- **NOUVEAU ! En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite))**
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE DECHANCE, via votre espace abonné sur [www.eaux.flers-agglo.fr](http://www.eaux.flers-agglo.fr), en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1  
LIGNE ADR PAYEUR 2  
LIGNE ADR PAYEUR 3  
LIGNE ADR PAYEUR 4  
LIGNE ADR PAYEUR 5  
LIGNE ADR PAYEUR 6

**TIP SEPA**

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Référence : 2022 4000 67487 du

Créancier :

Montant : 289,87 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES

94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

00010000221

\*\*NNE\*000101 17

\*POC\* 4923706

28987

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m <sup>3</sup>			
044.98	15 mm	31/12/2022	600	31/12/2021	480	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. € H.T.	Montant € H.T.	Taux T.V.A	Montant € T.V.A	Montant € T.T.C
Distribution de l'eau									242,66
10-01 Participation proportionnelle Synd Dég Eau				120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022				365 J	0,0544	19,86	5,50	1,09	20,95
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
01-01 Consommation EAU 2022				100 M3	1,29	129,00	5,50	7,10	136,10
01-01 Consommation EAU 2022				20 M3	1,24	24,80	5,50	1,36	26,16
05-01 Abonnement EAU 2022 (en jours)				365 J	0,1347	49,16	5,50	2,70	51,86
Organismes Publics									27,85
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN				120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
Assainissement Non Collectif									19,36
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC période du 04/02/2021 au 03/02/2022				365 J	17,6000	17,60	10,00	1,76	19,36
<b>TOTAL A PAYER</b>						274,02		15,85	289,87

### Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

**ANNEXE N°3 :**

**RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE PERFORMANCE**

**EAU POTABLE**

<b>Intitulé</b>	<b>Flers Agglo exploité en régie</b>	<b>DSP VEOLIA</b>	<b>DSP SAUR</b>
D102.0 – Prix TTC du service au m3, pour 120 m3 au 1 <sup>er</sup> janvier 2023 :	2.84 €	2.83 €	2.72 €
D101.0 – Estimation du nombre d'habitants desservis	28 500 hab	15 147 hab	1 705 hab
P101.1 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribués réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %	100 %
P102.1 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribués réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	95.5%	88.2 %	63.0 %
P108.3 – Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	77.0 %	74 %	78,9 %
P104.3 – Rendement du réseau de distribution	87.20 %	88.8 %	97.23 %
P105.3 – Indice linéaire des volumes non comptés	2.6 m <sup>3</sup> /km/jour	0.75 m <sup>3</sup> /km/jour	0.17 m <sup>3</sup> /km/jour
P106.3 – Indice linéaire de pertes en réseau	1.5 m <sup>3</sup> /km/jour	0.68 m <sup>3</sup> /km/jour	0.16 m <sup>3</sup> /km/jour
P107.2 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.67 %	0.00 %	0.24 %
P103.2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90 unités	85 unités	105 unités
P109.0 – Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0.0848 €/m <sup>3</sup>	0.0005 €/m <sup>3</sup>	0.00 €/m <sup>3</sup>
P151.0 – Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	2	1	2
P151.1 – Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0/1000 ab	1,70/1000 ab	2.93/1000 ab
P152.1 – Taux de respect du délai maximal d'ouverture de branchement pour les nouveaux abonnés	100%	100%	98%
P153.2 – Durée d'extinction de la dette	14 ans et 11 mois	-	-
P154.0 – Taux d'impayés sur les factures d'eau de N-1	- %	3.03%	1.87 %
P155.1 – Taux de réclamation	9.02/1000 ab	0.26/1000 ab	2.93/1000 ab



## ZONE DE DISTRIBUTION : BERJOU

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2022</b> L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 7 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 429 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																	
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : COURS (LES). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 417 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « FLERS AGGLO ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « FLERS AGGLO »</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>20</b>            Conformité : <b>100 %</b>            Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>            Années prises en compte : <b>2020, 2021, 2022</b> </td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>6</b>            Valeur moyenne : <b>7,67 mg/L</b>            Valeur maxi : <b>8,3 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>1</b>            Nombre de mesures : <b>319</b>            Conformité : <b>100 %</b>            Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b> </td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>1</b>            Valeur moyenne : <b>0,31 mg/L</b>            Valeur maxi : <b>0,31 mg/L</b> </td> </tr> <tr> <th>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <th>DURETÉ</th> <td></td> <td>Eau peu calcaire</td> </tr> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td></td> <td>           Nombre de prélèvements : <b>6</b>            Valeur moyenne : <b>15,9 °f</b>            Valeur maxi : <b>18,6 °f</b> </td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>20</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b> Années prises en compte : <b>2020, 2021, 2022</b>	NITRATES	A	Très bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>6</b> Valeur moyenne : <b>7,67 mg/L</b> Valeur maxi : <b>8,3 mg/L</b>	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Nombre de mesures : <b>319</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b>	FLUOR	A	Bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>0,31 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,31 mg/L</b>	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			DURETÉ		Eau peu calcaire	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>6</b> Valeur moyenne : <b>15,9 °f</b> Valeur maxi : <b>18,6 °f</b>
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																																
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : <b>20</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b> Années prises en compte : <b>2020, 2021, 2022</b>																																
NITRATES	A	Très bonne qualité																																
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : <b>6</b> Valeur moyenne : <b>7,67 mg/L</b> Valeur maxi : <b>8,3 mg/L</b>																																
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité																																
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Nombre de mesures : <b>319</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b>																																
FLUOR	A	Bonne qualité																																
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>0,31 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,31 mg/L</b>																																
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																																		
DURETÉ		Eau peu calcaire																																
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : <b>6</b> Valeur moyenne : <b>15,9 °f</b> Valeur maxi : <b>18,6 °f</b>																																
<h3>Quelques conseils</h3> <table border="1"> <tbody> <tr> <td> <b>ABSENCE</b>  </td> <td>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</td> </tr> <tr> <td> <b>CHLORE</b>  </td> <td>Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</td> </tr> <tr> <td> <b>ENTRETIEN</b>  </td> <td>Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</td> </tr> <tr> <td> <b>RÉSEAU PRIVÉ</b>  </td> <td>Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</td> </tr> </tbody> </table>	<b>ABSENCE</b> 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	<b>CHLORE</b> 	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.	<b>ENTRETIEN</b> 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.	<b>RÉSEAU PRIVÉ</b> 	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.																										
<b>ABSENCE</b> 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.																																	
<b>CHLORE</b> 	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.																																	
<b>ENTRETIEN</b> 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.																																	
<b>RÉSEAU PRIVÉ</b> 	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.																																	
<h3>Pour aller plus loin</h3> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p>																																		

Édité le 03/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : CALIGNY

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p><b>2022</b></p> <p>La présence de produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des dernières expertises rendues par l'agence nationale de sécurité sanitaire en 2022 sur la molécule présente (ESA métolachlore). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. L'eau peut être consommée par tous.</p>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 53 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 432 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : BARRAGE VISANCE, FORGE F1, FORGE F2, MOULIN D'AUVILLIERS, RU DU VAL DE BREUIL F1, RU DU VAL DE BREUIL F2. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 7602 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « FLERS AGGLO ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « FLERS AGGLO »</p>	<p><b>BACTÉRIOLOGIE</b></p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p><b>NITRATES</b></p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p><b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b></p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p><b>FLUOR</b></p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p>
<p><b>Quelques conseils</b></p> <p><b>ABSENCE</b> Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p><b>CHLORE</b> Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p> <p><b>ENTRETIEN</b> Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p> <p><b>RÉSEAU PRIVÉ</b> Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>	<p><b>INDICATEUR GLOBAL DE QUALITÉ</b></p> <p><b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>16</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b></p> <p><b>A</b> Bonne qualité</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>46</b> Valeur moyenne : <b>19,8 mg/L</b> Valeur maxi : <b>27 mg/L</b></p> <p><b>B</b> Dépassements réguliers de la limite réglementaire</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>10</b> Nombre de mesures : <b>1,018</b> Conformité : <b>50 %</b> Valeur maxi : <b>0,27 microgramme/L (esa métolachlore)</b> Substance(s) non conforme(s) : <b>esa métolachlore</b></p> <p><b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>3</b> Valeur moyenne : <b>0 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0 mg/L</b></p>
<p><b>Pour aller plus loin</b></p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaputable.sante.gouv.fr">www.eaputable.sante.gouv.fr</a></p>	<p><b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b></p> <p><b>DURETÉ</b></p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p> <p>Eau peu calcaire</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>46</b> Valeur moyenne : <b>12,8 °f</b> Valeur maxi : <b>15 °f</b></p>

Édité le 17/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : FLERS AGGLO VARENNE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p><b>2022</b></p> <p>La présence de produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des dernières expertises rendues par l'agence nationale de sécurité sanitaire en 2022 sur la molécule présente (ESA métolachlore). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. L'eau peut être consommée par tous.</p>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 37 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 432 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : MOULIN D'AUVILLIERS. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 14862 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « FLERS AGGLO ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « FLERS AGGLO »</p>	<b>BACTÉRIOLOGIE</b>	<b>A</b> Très bonne qualité
	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	<p>Nombre de prélèvements : <b>30</b></p> <p>Conformité : <b>100 %</b></p> <p>Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b></p>
	<b>NITRATES</b>	<b>A</b> Bonne qualité
	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	<p>Nombre de prélèvements : <b>30</b></p> <p>Valeur moyenne : <b>21,9 mg/L</b></p> <p>Valeur maxi : <b>27 mg/L</b></p>
	<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b>	<b>B</b> Dépassements réguliers de la limite réglementaire
	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	<p>Nombre de prélèvements : <b>10</b></p> <p>Nombre de mesures : <b>1,018</b></p> <p>Conformité : <b>50 %</b></p> <p>Valeur maxi : <b>0,27 microgramme/L (esa metolachlore)</b></p> <p>Substance(s) non conforme(s) : <b>esa metolachlore</b></p>
<p><b>Quelques conseils</b></p> <p><b>ABSENCE</b>  Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p><b>CHLORE</b>  Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p> <p><b>ENTRETIEN</b>  Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p> <p><b>RÉSEAU PRIVÉ</b>  Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>	<b>FLUOR</b>	<b>A</b> Très bonne qualité
	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	<p>Nombre de prélèvements : <b>3</b></p> <p>Valeur moyenne : <b>0 mg/L</b></p> <p>Valeur maxi : <b>0 mg/L</b></p>
<p><b>Pour aller plus loin</b></p> <p> Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaputable.sante.gouv.fr">www.eaputable.sante.gouv.fr</a></p>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	
	<b>DURETÉ</b>	Eau peu calcaire
	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	<p>Nombre de prélèvements : <b>30</b></p> <p>Valeur moyenne : <b>12,9 °f</b></p> <p>Valeur maxi : <b>15 °f</b></p>

Édité le 17/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.










## ZONE DE DISTRIBUTION : FLERS AGGLO VISANCE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2022</b> L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 68 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 459 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : BARRAGE VISANCE, FORGE F1, FORGE F2, RU DU VAL DE BREUIL F1, RU DU VAL DE BREUIL F2. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 5052 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « FLERS AGGLO ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « FLERS AGGLO »</p>	<b>BACTÉRIOLOGIE</b>	<b>A</b> Très bonne qualité
	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : <b>17</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>
	<b>NITRATES</b>	<b>A</b> Bonne qualité
	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : <b>17</b> Valeur moyenne : <b>10,4 mg/L</b> Valeur maxi : <b>22 mg/L</b>
	<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b>	<b>A</b> Bonne qualité
	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : <b>10</b> Nombre de mesures : <b>707</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0,054 microgramme/L (esa metolachlore)</b>
<b>Quelques conseils</b>	<b>FLUOR</b>	<b>A</b> Très bonne qualité
	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : <b>2</b> Valeur moyenne : <b>0,06 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0,065 mg/L</b>
<b>ABSENCE</b>  <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>		
<b>CHLORE</b>  <p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>		
<b>ENTRETIEN</b>  <p>Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p>		
<b>RÉSEAU PRIVÉ</b>  <p>Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>		
<b>Informations complémentaires</b>	<b>DURETÉ</b>	Eau peu calcaire
	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : <b>17</b> Valeur moyenne : <b>12,4 °f</b> Valeur maxi : <b>14,7 °f</b>
<b>Pour aller plus loin</b>	 <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p>	

Édité le 29/04/2023






L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : LANDIGOU

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2022</b> La présence de produits de dégradation de pesticides dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont à mener (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	<b>C</b> : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 70 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 433 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
Votre réseau est alimenté par les captages : GRANDE ILE, LAUDJERE. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.  Elle fait l'objet d'un traitement.  Votre réseau alimente 462 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « FLERS AGGLO ».	<b>BACTÉRIOLOGIE</b> Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.  <b>NITRATES</b> Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.  <b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b> Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.  <b>FLUOR</b> Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.
<b>Quelques conseils</b>	<b>INDICATEUR GLOBAL DE QUALITÉ</b> A : Très bonne qualité B : Bonne qualité C : Dépassements réguliers de la limite réglementaire D : Très bonne qualité
<b>ABSENCE</b>  Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2020, 2021, 2022
<b>CHLORE</b>  Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.	<b>INDICATEUR GLOBAL DE QUALITÉ</b> A : Très bonne qualité B : Bonne qualité C : Dépassements réguliers de la limite réglementaire D : Très bonne qualité
<b>ENTRETIEN</b>  Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.	Nombre de prélèvements : 55 Valeur moyenne : 17,2 mg/L Valeur maxi : 25 mg/L
<b>RÉSEAU PRIVÉ</b>  Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.	<b>INDICATEUR GLOBAL DE QUALITÉ</b> A : Très bonne qualité B : Bonne qualité C : Dépassements réguliers de la limite réglementaire D : Très bonne qualité
<b>Informations complémentaires</b>	<b>DURETÉ</b> Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.
<b>Pour aller plus loin</b>	Eau peu calcaire  Nombre de prélèvements : 55 Valeur moyenne : 19,3 °f Valeur maxi : 29,9 °f
	Retrouvez les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a>

Édité le 17/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : LANDISACQ 2

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2022</b> L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 12 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 429 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : GUE CHAPELLE BICHE, NOE VERTE, NOE VERTE F1, NOE VERTE F2, PONT HERBOUT. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 36 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « FLERS AGGLO ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « FLERS AGGLO »</p>	<p><b>BACTÉRIOLOGIE</b> <b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>12</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b> Années prises en compte : <b>2019, 2020, 2021, 2022</b></p>
	<p><b>NITRATES</b> <b>A</b> Bonne qualité</p> <p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>12</b> Valeur moyenne : <b>31,6 mg/L</b> Valeur maxi : <b>35 mg/L</b></p>
	<p><b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b> <b>A</b> Bonne qualité</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>1</b> Nombre de mesures : <b>320</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0,042 microgramme/L</b></p>
	<p><b>FLUOR</b> <b>A</b> Très bonne qualité</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>1</b> Valeur moyenne : <b>0 mg/L</b> Valeur maxi : <b>0 mg/L</b></p>
<p><b>Quelques conseils</b></p> <p><b>ABSENCE</b> Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p><b>CHLORE</b> Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p> <p><b>ENTRETIEN</b> Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p> <p><b>RÉSEAU PRIVÉ</b> Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>	<p><b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b></p> <p><b>DURETÉ</b> Eau peu calcaire</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p> <p>Nombre de prélèvements : <b>12</b> Valeur moyenne : <b>11 °f</b> Valeur maxi : <b>11,8 °f</b></p>
<p><b>Pour aller plus loin</b></p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a></p>	

Édité le 17/06/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Édition mars 2023  
CHIFFRES 2022

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

#### Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m<sup>3</sup> (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

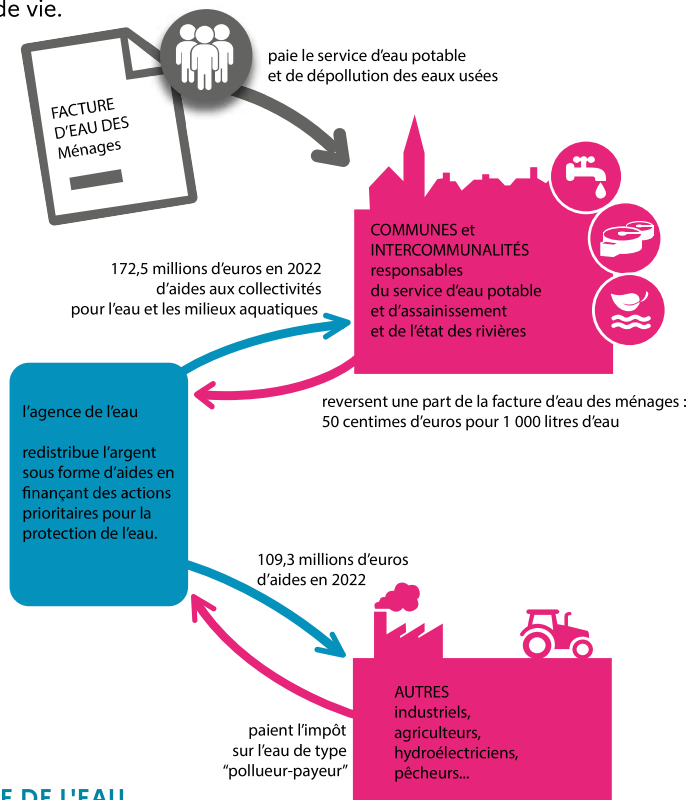
[www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA\\_video.mp4](http://www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4)

### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

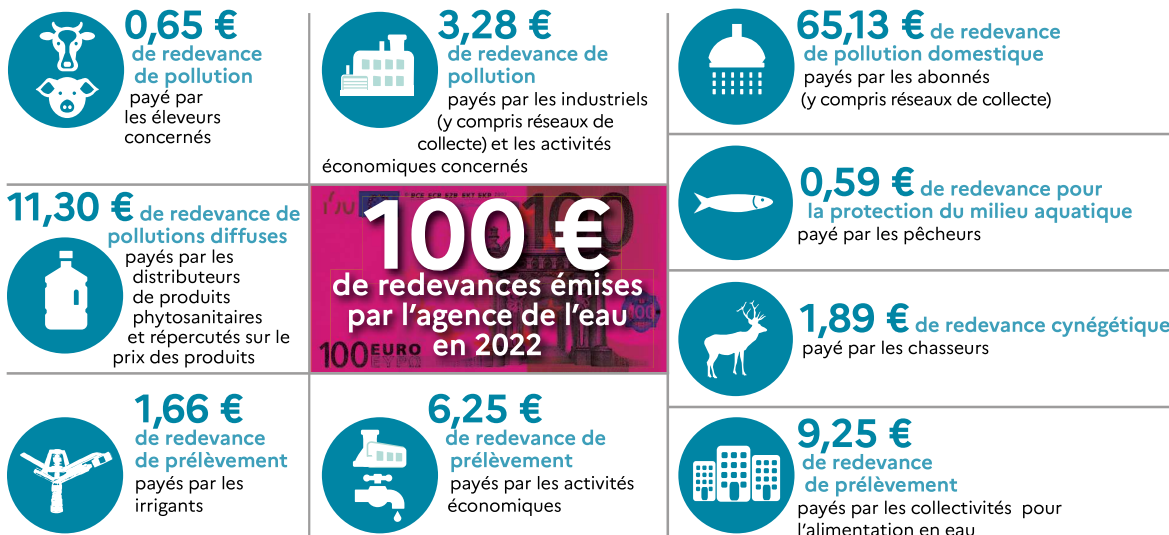
# D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 374 millions d'euros dont plus de 243 millions en provenance de la facture d'eau.

## recettes / redevances

### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



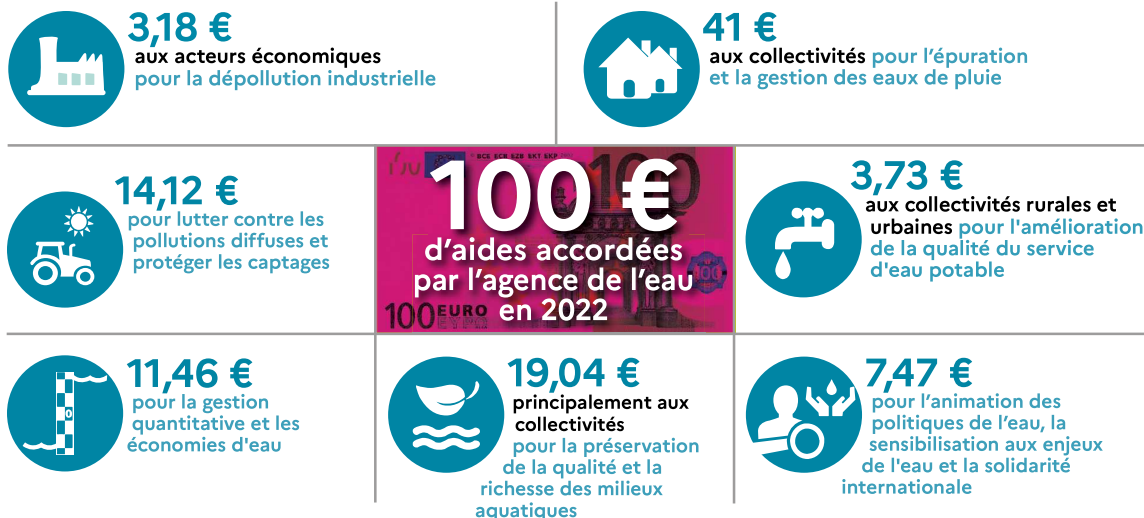
## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2022 est la quatrième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



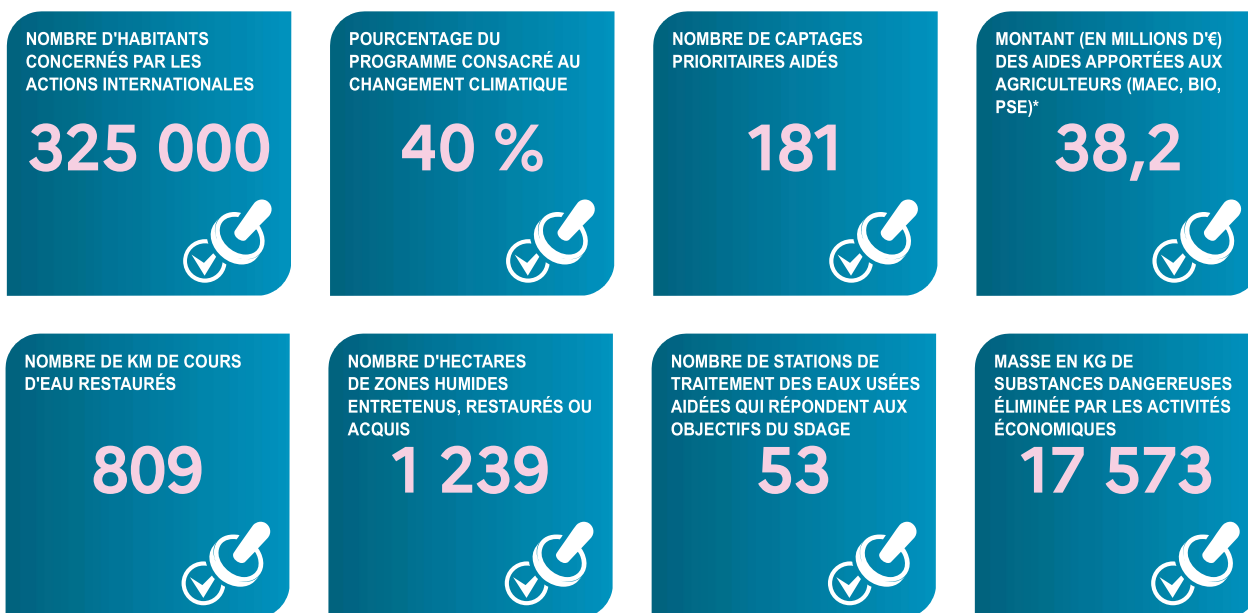
En 2022, près de 107 millions d'euros d'aides, soit 40 % des aides de l'agence de l'eau Loire-bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

# ACTIONS AIDÉES

## PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2022...



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

### CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 40 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2022 :

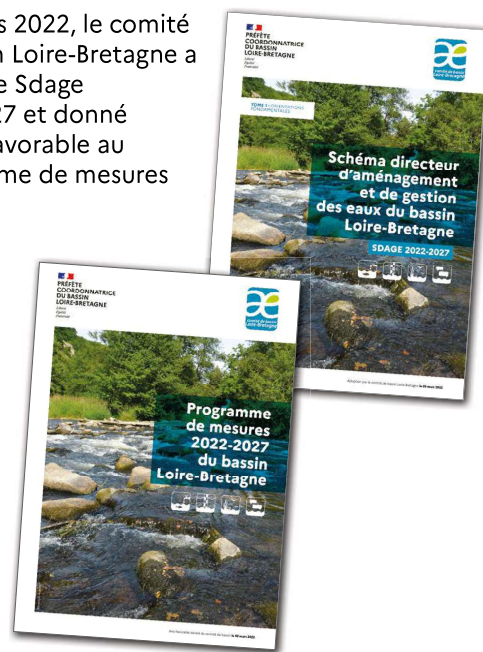
- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 100 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 270 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

### SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 3 mars 2022, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

### Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle  
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B  
18 rue de Sabot  
22440 PLOUFRAGAN  
Tél. : 02 96 33 62 45  
armorique@eau-loire-bretagne.fr

### Agence de l'eau Loire-Bretagne (siège)

9 avenue Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73  
contact@eau-loire-bretagne.fr  
agence.eau-loire-bretagne.fr



### Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73  
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (départ. 44 • 49 • 85)  
1 rue Eugène Varlin • CS 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
Tél. : 02 40 73 06 00  
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

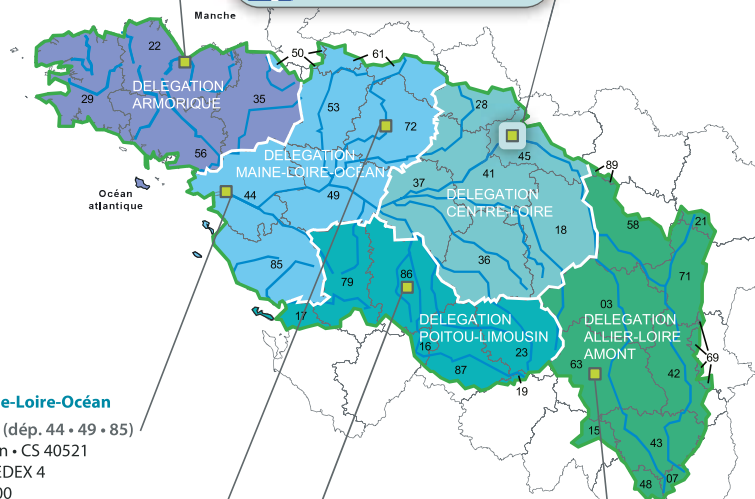
→ Site du Mans (départ. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)  
17 rue Jean Grémillon • CS 12104  
72021 LE MANS CEDEX 2  
Tél. : 02 43 86 96 18  
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
Tél. : 05 49 38 09 82  
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts  
Site de Marmilhat sud • CS 40039  
63370 LEMPDES  
Tél. : 04 73 17 07 10  
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



### Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : [agence.eau-loire-bretagne.fr](http://agence.eau-loire-bretagne.fr)

& [aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr](http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr)



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

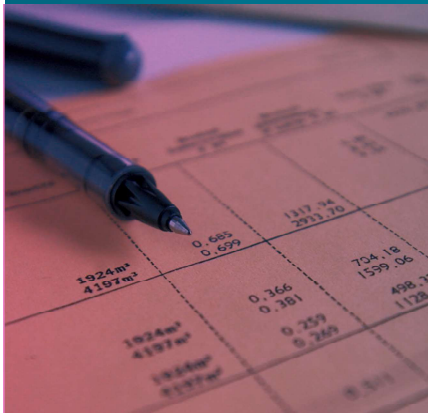
Nouveaux podcasts

→ [bit.ly/Podcasts-Eau](https://bit.ly/Podcasts-Eau)



**Édition mars 2023**  
**CHIFFRES 2022**

## L'agence de l'eau vous informe



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

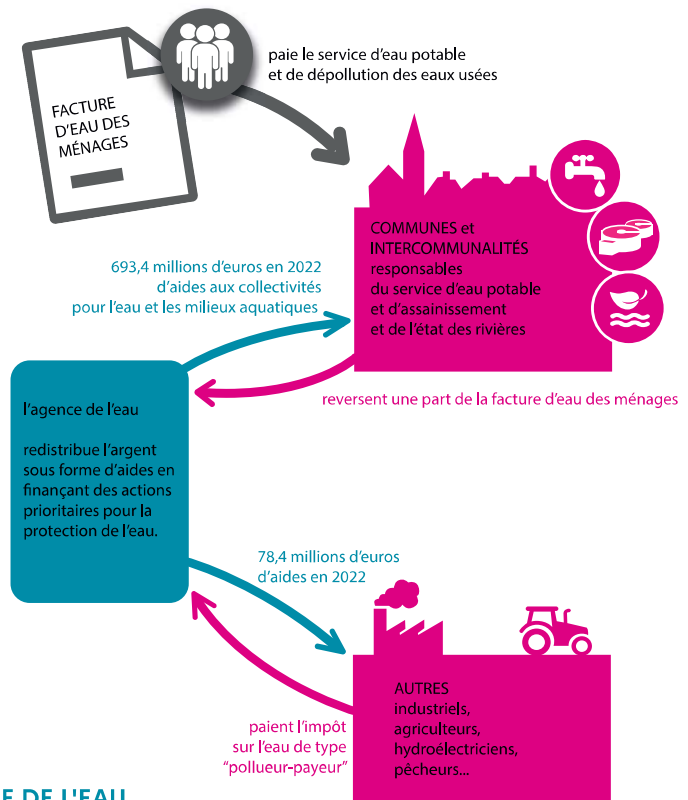
Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m<sup>3</sup>.

Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

#### Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
  - le service de collecte et de traitement des eaux usées
  - les redevances de l'agence de l'eau
  - les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA
- [www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA\\_video.mp4](http://www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4)



## NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>



# D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 690 millions d'euros dont plus de 424 millions en provenance de la facture d'eau.

## recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

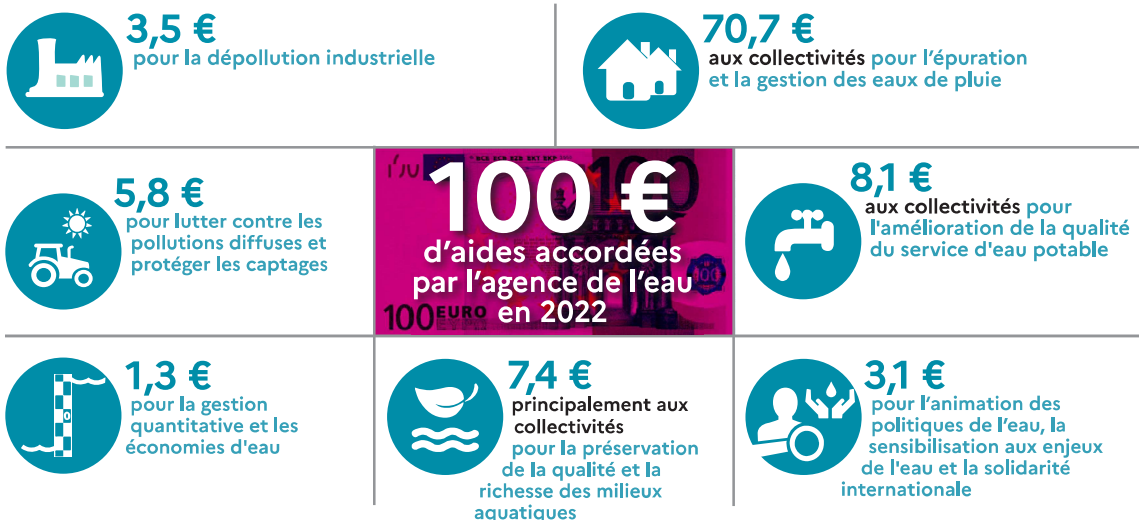


## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022)

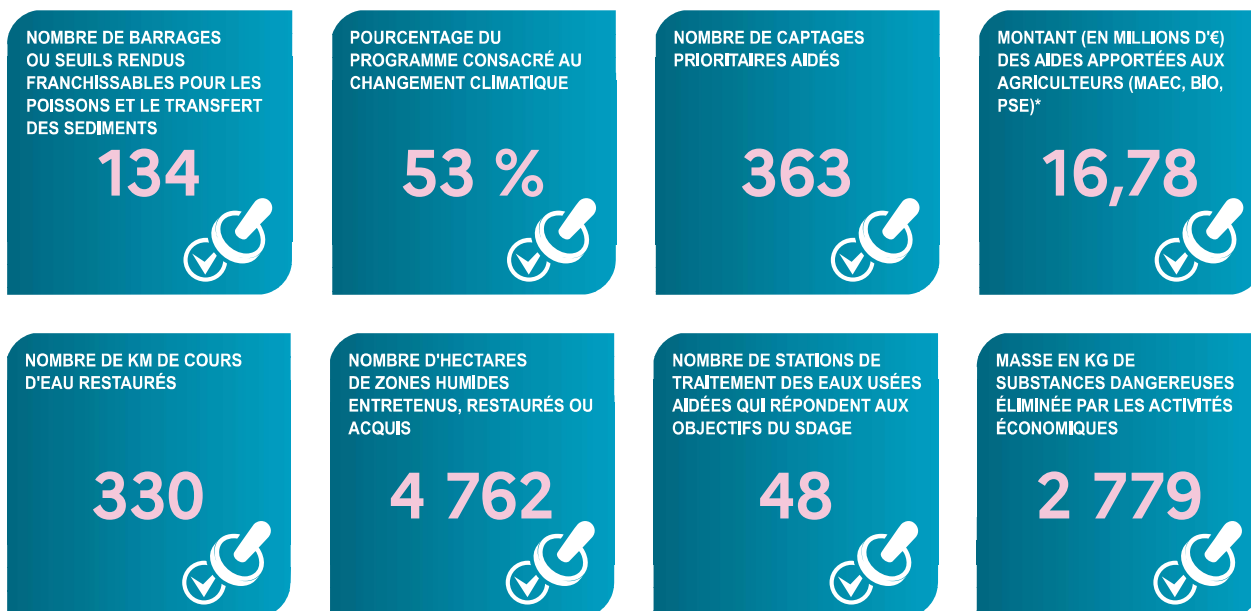


# ACTIONS AIDÉES

## PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie. 3721 projets portés par les collectivités, les entreprises, les agriculteurs et les associations représentent 1,6 milliard d'euros de travaux aidés par l'agence de l'eau, pour 804,5 millions d'euros d'aides.

Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité et pour l'adaptation au changement climatique.



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

### CHANGEMENT CLIMATIQUE

53 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- études ;
- sensibilisation.

### PLAN BAIGNADE

L'objectif du plan baignade, lancé en 2018, est de rendre la Seine baignable dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024, et, de façon pérenne. 62 % des travaux prévus ont été engagés par les maîtres d'ouvrage à fin 2022. Ces investissements d'un montant de 729 M€ sont financés par l'agence de l'eau à hauteur de 390 M€ dont 191,4 M€ en 2022.

### SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 23 mars 2022, le comité de bassin Seine-Normandie a adopté le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures qui l'accompagne. Les collectivités, acteurs majeurs du SDAGE, sont concernées par un grand nombre de dispositions : <https://bit.ly/collectivites-acteurs-du-sdage>



<https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage>

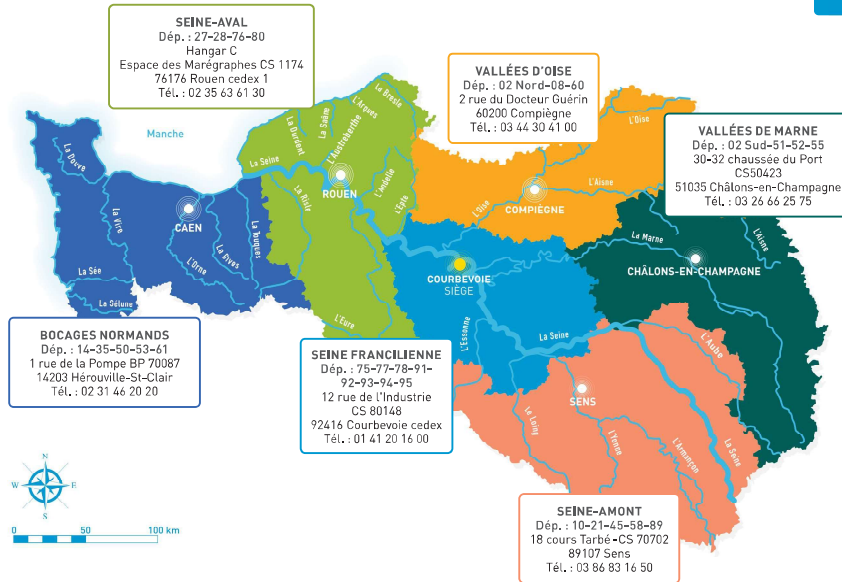
# VOS INTERLOCUTEURS

## SIÈGE

12 Rue de l'Industrie,  
CS 80148  
92416 Courbevoie cedex  
Tél. : 01 41 20 16 00  
seinenormandie.communication@aesn.fr

## DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



## L'agence de l'eau Seine-Normandie du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km<sup>2</sup>, soit 18% du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30% de la population française et de 25% de l'industrie nationale. 68% de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5100 captages produisent par an 1 400 millions de m<sup>3</sup> d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

## L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ensemble  
DONNONS  
vie à l'eau  
Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

[eau-seine-normandie.fr](http://eau-seine-normandie.fr)



@seine\_normandie

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
eau  
seine  
NORMANDIE



EN  
IMMERSION

Nouveaux podcasts

Retrouvez  
la campagne de  
communication

[www.lesagencesdeleau.fr/  
comprendre-apprendre-agir-pour-leau](http://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau)

→ [bit.ly/Podcasts-Eau](https://bit.ly/Podcasts-Eau)



